

TABLE DES MATIERES

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 juin 2025

1.	Appel.....	1853
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	1853
3.	Approbation du PV du 3 avril 2025	1854
4.	Démissions	1854
5.	Assermentations	1854
6.	Communications de la Présidente	1855
7.	Communications et réponses de la Municipalité.....	1856
	Réponse de la Municipalité de Mme la Municipale Brenda TUOSTO à M. le Conseiller Laurant ROQUIER.	
	Question du 1 ^{er} mai 2025 (Déchets et incivilités).....	1857
8.	Nomination d'un-e membre à la Commission des affaires immobilières.....	1863
9.	Nomination d'un-e membre suppléant-e à la Commission des finances	1864
10.	Nomination d'un-e membre suppléant-e à la Commission de gestion	1864
11.	Préavis n° PR25.08PR concernant l'adoption du Règlement communal sur la distribution de l'eau et de son Annexe 1	
	Rapportrice : Mme Claude-Anne JAQUIER	1865
12.	Préavis n° PR25.09PR concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 3'200'000.- pour la rénovation d'une première série de places de jeux communales et le rapport sur le postulat PO21.04PO du 25 mars 2021 de Madame la Conseillère communale Aurélie-Maude Hofer, intitulé « Pour un aménagement de places de jeux inclusives qui rendent le jeu accessible pour tous »	
	Rapportrice : Mme Rachel RYTZ	1867
13.	Préavis n° PR25.10PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 740'000.- pour financer les études relatives au déploiement des zones modérées dans les quartiers de la ville et l'actualisation des études relatives à l'assainissement du bruit routier, une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'069'000.- pour les travaux liés à la consolidation des zones modérées existantes et au déploiement progressif des zones modérées dans les quartiers de la ville et le rapport sur le postulat PO24.03PO du 2 mai 2024 de Madame la Conseillère communale Sophie Mayor intitulé « Pour une limitation de la vitesse à 30km/h dans le centre-ville et les rues résidentielles d'Yverdon-les-Bains »	
	Rapporteur de majorité : M. Gilles DE MONTMOLLIN	
	Rapporteur de minorité : M. Roland VILLARD	1877
14.	Préavis n° PR25.14PR concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'850'000.- pour financer les travaux d'entretien du réseau routier pour la période 2025-2028	
	Rapportrice : Mme Apolline CARRARD	1881
15.	Postulat n°PO25.06PO Postulat de M. Laurent ROQUIER « Augmenter les moyens de la Police Nord-Vaudois (PNV) »	1883
16.	Interpellations, simples questions et vœux	1886
16.1	Une interpellation de Mme la Conseillère Juliana LEON (Recyclage ou incinération à la cimenterie : où vont les déchets plastiques du sac LEO ?)	1886
16.2	Une question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (À quand la réalisation de la voie de mobilité douce Gare CFF - Clendy ?)	1889
16.3	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Comment la Municipalité compte-elle tenir compte du vote de la population d'Yverdon ?)	1891

16.4	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Le sport à Yverdon).....	1893
16.5	Une question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Gaza. Sortons de la sidération. Agissons.)	1895
16.6	Une question de Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET (Devoir d'humanité)	1895
16.7	Une interpellation de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Pour la décriminalisation du sans-abrisme)	1896
16.8	Une question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Situation Bureau AggloY)	1897

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 juin 2025

Présidence

Madame Anita ROKITOWSKA, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Morgane BALET, Susanne BERGIUS, Christophe BURDET, Mergim DIBRANI, Josie EHRBAR, Malory FAGONE, Loann GAILLARD, Maria GALLARDO, Anne GILLARDIN GRAF, David GRANDJEAN, Alain JOTTERAND, Martin LOOS, Sophie MAYOR, Pierre-André MICHOD, Aïsha OUTEMZABET, Safia RUSSELL, Olivier SIMON-VERMOT, Sinthuja SUBRAMANIAM, Nadia RYTZ, Thierry PIDOUX, Lorena SHEU

Membres absent·e·s :

MM. les Conseillers : Guillaume GUENAT, Dorian MEIERHANS

Membres présent·e·s	77
Membres excusé·e·s	21
Membres absent·e·s	2
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 16 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et simples questions suivantes :

- 16.1 Interpellation de Mme la Conseillère Juliana LEON (Recyclage ou incinération à la cimenterie : où vont les déchets plastiques du sac LEO ?)
- 16.2 Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (A quand la réalisation de la voie de mobilité douce Gare CFF - Clendy ?)
- 16.3 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Comment la Municipalité compte-t-elle tenir compte du vote de la population d'Yverdon ?)
- 16.4 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Le sport à Yverdon)

16.5 Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Gaza. Sortons de la sidération. Agissons)

16.6 Question de Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET (Devoir d'humanité)

16.7 Interpellation de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Pour la décriminalisation du sans-abrisme)

16.8 Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Situation Bureau AggloY)

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 3 AVRIL 2025**

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal du **3 avril 2025** n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. DÉMISSIONS

Je ne lirai pas les courriers de démission. Toutefois, si vous le souhaitez, vous pourrez les consulter auprès de notre secrétariat.

En date du 14 mai 2025, le Conseil communal a reçu la démission de M. le Conseiller Pascal GAFNER, avec effet immédiat.

M. le Conseiller Pascal GAFNER a siégé au sein de ce Conseil pour le groupe UDC du 5 octobre 2006 au 14 mai 2025, soit près de 20 ans. Il a également présidé ce Conseil de 2017 à 2018.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. le Conseiller Pascal GAFNER pour son engagement au sein de notre Conseil.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

En date du 21 mai 2025, le Conseil communal a reçu la démission de Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA, avec effet au 31 mai 2025.

Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA a siégé au sein de ce Conseil pour le groupe PLR du 1^{er} juillet 2021 au 31 mai 2025 et a également officié au sein du Bureau du Conseil communal durant l'année politique 2021 à 2022.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme la Conseillère Claire-Lise MAJOLA pour son engagement au sein de notre Conseil.

5. ASSERMENTATIONS

Les démissions de M. Pascal GAFNER et de Mme Claire-Lise MAJOLA laissent le Conseil communal avec un siège vacant pour le groupe UDC et un autre siège pour le groupe PLR.

Mme Sophie PISTOIA GROSSET, 1^{ère} des Viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe UDC, née en 1988 et domiciliée à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse complète est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Pascal GAFNER.

M. Luis CORREIA JOSÉ, 1^{er} des Viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe PLR, né en 1972 et domicilié à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Claire-Lise MAJOLA.

Je prie Mme PISTOIA-GROSSET et M. Luis CORREIA JOSÉ, de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Lecture du serment par Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA.

Mme Sophie PISTOIA GROSSET : « Je le promets »

M. Luis CORREIA JOSÉ : « Je le promets »

Mme la Conseillère, M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**6. COMMUNICATIONS DE
LA PRÉSIDENTE**

Séance

Étant donné les points inscrits à l'ordre du jour, nos échanges pourraient se prolonger. Pour garantir le confort de toutes et tous, une pause sera aménagée en soirée.

De plus, il est possible que je vous invite à voter sur la poursuite de la séance au-delà de minuit, conformément à l'article 88 du règlement du Conseil communal.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Montagne de la Ville

Je vous rappelle que c'est le dernier moment pour vous inscrire à la sortie de la Montagne de la Ville qui aura lieu le vendredi 27 juin prochain.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la grande tristesse d'apprendre le décès de M. Eliot DÄNZER, fils de Mme la Conseillère Sophie MAYOR.

Madame la Conseillère, chère Famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

J'ai également le regret d'annoncer le décès de M. Jean-Claude HEFTI, ancien Conseiller communal.

J'adresse mes sincères condoléances à toute sa Famille.

**7. COMMUNICATIONS ET
RÉPONSES DE LA
MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte de la communication :

- **CO25.02** du 1^{er} mai 2025 concernant la réponse à l'interpellation INT25.02 déposée le 3 avril 2025 par M. le Conseiller communal Ruben RAMCHURN intitulée « L'Amalgame et la vie nocturne yverdonnoise »

Monsieur le Conseiller Ruben RAMCHURN souhaitez-vous vous exprimer sur cette réponse ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je remercie la Municipalité pour cette réponse. Je pense avoir certaines divergences en ce qui concerne l'histoire des 4 heures du matin, sachant que c'est appliqué dans d'autres villes et surtout que je ne demandais pas un changement d'affectation, mais des autorisations plus fréquentes que ce qu'on fait aujourd'hui. Je me souviens qu'à l'époque, lors de la commission, ce qu'on retrouve là, c'est l'avis d'un juriste de la Ville. Et puis je pense que, de mon côté, j'en avais demandé d'autres, notamment du côté de GastroVaud. Je pense qu'il y aura une marge de manœuvre. Je trouve dommage de ne pas l'essayer, de l'exploiter un peu plus. Je pense que si on veut vraiment donner un coup de pouce à nos nuits nocturnes, ça serait un message positif.

Et donc, j'espère peut-être qu'à l'avenir, on pourra essayer un petit peu plus de trouver des solutions sur ce point, sachant que je vois que sur d'autres points, finalement, on voit qu'avec le temps, on arrive à se retrouver, à converger, c'est le cas de la place du Kiosque à musique où finalement, il semble qu'on soit relativement tombé d'accord avec le temps. Et donc j'espère que le temps fera qu'on trouvera des points de convergence.

Concernant L'Amalgame, je suis un petit peu étonné de constater que l'endroit qui semble avoir des difficultés financières et qui n'ouvre pas beaucoup, ouvre un petit peu plus, mais beaucoup de gens ont perdu l'habitude d'y aller. Cet endroit, on devrait faire en sorte de l'ouvrir plus souvent. On devrait faire en sorte d'agrandir la communauté. J'ai moi-même fait une demande d'adhésion à L'Amalgame qui m'a été refusée. Je ne sais pas sous quels critères, en fait, on peut refuser certaines personnes de payer une cotisation et d'être membre de L'Amalgame ou certains membres du Conseil communal. Je pense que, comme tout le monde, je paye des impôts et je finance L'Amalgame à travers mes impôts et je n'ai pas eu d'explication de ce point de vue-là. On aura peut-être l'occasion de creuser ce sujet, mais ça confirme peut-être l'idée que c'est devenu une sorte de petit club fermé plutôt qu'être ouvert de manière générale.

Voilà, dans l'ensemble c'est tout. Je remercie en tout cas la Municipalité pour sa réponse et je remercie Mme la Présidente de m'avoir donné la parole. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous continuons avec :

- **CO25.03** du 8 mai 2025 concernant une dépense urgente portant sur le projet « Jardins du Casino 2025 »
- **CO25.04** du 8 mai 2025 concernant le maintien des règles applicables à la composition des autorités yverdonnoises pour la législature 2026-2031

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Oui, nous avons une réponse à fournir à ce Conseil par l'entremise de Mme la Municipale Brenda TUOSTO.

**Réponse de la
Municipalité****de Mme la Municipale Brenda TUOSTO à M. le Conseiller Laurant ROQUIER. Question du
1^{er} mai 2025 (Déchets et incivilités).**

Je reviens à la question et interpellation formulée par M. le Conseiller ROQUIER. La réponse sera assez longue puisque les éléments sont de l'ordre du détail, des données assez techniques. Je suis obligée de procéder de cette manière.

Je vous remercie pour votre question et vous reviens donc avec des éléments supplémentaires plus concrets suite à votre question. On constate effectivement une hausse des incivilités liées aux déchets. Plusieurs types d'infractions sont suivies chaque année grâce au système de Cortexia que nous avons installé sur les balayeuses, ce qui permet de cibler les actions pour pouvoir assurer un meilleur nettoyage des zones qui sont problématiques. Il est également important de relever que ces infractions ne se limitent pas au domaine public et que depuis le début de l'année, il y a une recrudescence des cas d'incivilité qui nous a même été rapportée par la déchetterie intercommunale de Strid. Donc c'est un phénomène évidemment que la Municipalité regrette fortement.

Pour répondre aux différentes questions, j'ai organisé ça par thématique, notamment la problématique de la hausse du nombre de sacs non taxés ou d'augmentation du taux de non-conformité. Les contrôles ont révélé une hausse des sacs non taxés dans les bennes. Leur taux de non-conformité est passé de 1,12 en 2016 à près de 3% ces dernières années. On est toujours dans la conformité, mais on doit rester attentif. Par ailleurs, le nombre de sacs noirs non taxés signalés dans le domaine public ou dans les immeubles est en hausse : 108 cas en 2022, 116 en 2023 et 134 en 2024. Les sacs collectés font l'objet d'une autopsie par les collaborateurs qui sont assermentés pour identifier les responsables, mais c'est très difficile de pouvoir identifier vraiment parce qu'il y a de moins en moins de traces dans les poubelles. Aussi la baisse du nombre de concierges dans les immeubles ces dernières années, le recours à des sociétés de nettoyage privées limitent aussi les dénonciations. Les containers restent dehors jusqu'au lendemain et on y trouve du coup de nombreux déchets qui sont non conformes, qui sont déposés pendant la nuit.

Il y a l'aspect du dépôt sauvage que vous mentionnez. À Yverdon, il y a plusieurs points noirs qui subissent des dépôts récurrents, souvent chaque semaine. Pour limiter cet effet d'entraînement, la Ville optimise actuellement la collecte de déchets encombrants. C'est un service qui fonctionne par inscription en ligne avec un ramassage hebdomadaire devant le domicile. Il y a presque 80% des déchets annoncés qui ne correspondent pas à ce qui est effectivement collecté et un tiers ne relève pas des encombrants. D'autres personnes ajoutent également systématiquement des déchets supplémentaires. Les points non annoncés sont passés de 578 en 2022 à 624 en 2024. Ce phénomène complique évidemment le travail des équipes sur le terrain et ça s'aggrave d'année en année.

Pour mieux lutter contre les dépôts illégaux, la Ville va installer des caméras intelligentes à deux points sensibles, comme je vous l'avais expliqué la dernière fois. Ce sont des caméras anonymes qui permettent d'analyser le comportement, la situation, donc les horaires, le mode de dépôt, le mode de transport aussi, mais sans identification directe. Cette phase a une durée de six mois et sera renforcée dans plusieurs mois si cela est toujours efficace. Cela permettra de renforcer les mesures de prévention en vue d'un déploiement un peu plus large si cela devient nécessaire. Ces caméras fonctionneront de manière totalement anonyme, ce qui veut dire qu'il n'y a aucun visage, aucune plaque d'immatriculation qui pourront être relevés. Ces éléments seront systématiquement floutés. A ce stade, ces systèmes n'ont pas pour but d'amender les contrevenants, mais de comprendre les formes d'incivilité. Au vu de l'ampleur qu'a pris le phénomène ces derniers temps des incivilités liées aux déchets, la Municipalité a jugé opportun d'aller de l'avant avec cette installation de systèmes anonymisés qui permettront, j'espère, d'adapter un petit peu les comportements. La possibilité d'un déploiement complet devra s'évaluer dans six mois.

Il y a l'aspect des déchets urbains. La qualité du tri se dégrade dans les points de collecte sélectifs, les corbeilles publiques et les collectes urbaines. De nombreux intrus sont observés dans les bennes. Des campagnes de surveillance ont été menées environ 850 heures en 2024 avec peu de dénonciations possibles, mais au moins un effet dissuasif notable sur les comportements et on

l'espère sur le long terme aussi des changements. Depuis l'été 2024, les corbeilles de tri ont été installées à trois points du centre-ville. Les autopsies menées révèlent qu'environ 75% de leur contenu est composé de déchets ménagers inappropriés. Pour y remédier, on a essayé de mettre en place une meilleure signalétique aussi sur place.

La collecte des biodéchets aussi révèle de nombreuses erreurs de tri, surtout la présence de plastique et ça c'est un vrai problème. Un monitoring qualité a été lancé avec Strid et Cortexia pour cibler les zones à problème, qui est suivi par une campagne de sensibilisation très forte avec Cosedec. En cas de non-conformité, les containers sont signalés et non vidés. Des bacs « je n'aime pas le plastique » sont aussi distribués gratuitement aux gérances sur demande.

Pour le papier/carton, aussi un problème, les erreurs de conditionnement sont fréquentes, rendant la collecte difficile par mauvais temps. La Municipalité, d'ailleurs, étudiera la possibilité d'intégrer des containers à carton sur le domaine public, mais elle invite fortement les privés à en installer également.

La question du littering de manière générale, c'est une problématique constante sur laquelle le Service travaille depuis plusieurs années de manière très proactive. Pour rappel, le littering, c'est-à-dire jeter un déchet au sol, est passible d'une amende de CHF 200.-. En 2024, 32 amendes d'ordre pour infractions au règlement général de police ont été distribuées pour des actes de littering et 148 pour des ordonnances pénales. Il y a une forte augmentation qui a été constatée sur les ordonnances pénales depuis 2021. Le reste est resté plus ou moins stable.

La propreté urbaine est suivie en continu par un capteur Cortexia embarqué sur les balayeuses. Il identifie le type de déchet, le lieu et l'heure. Ces données sont analysées par mon Service et ça permet des actions ciblées par quartier. C'est pour cette raison qu'on fait intervenir Cosedec pour faire de la sensibilisation auprès des habitants. On a ainsi relevé plus de 350'000 mégots ramassés en un an ainsi qu'une forte présence de déchets liés à la vente à l'emporter, la fast-fashion qui est un vrai problème.

La prévention repose surtout sur la sensibilisation. Des campagnes sont régulièrement menées, comme celle de l'été 2021 et deux nouvelles sont prévues cet été. La Ville a aussi posé des clous de voirie avec le message « Le lac commence ici ». Je ne sais pas si vous l'avez déjà remarqué, mais ça permet au moins de dissuader les jets de déchets, notamment des mégots dans les grilles d'évacuation, qui sont directement connectées au lac.

Contrairement à ce qui est indiqué dans votre interpellation, la Municipalité ne propose pas de bons pour l'achat de sacs taxés. C'est seulement le Service jeunesse et cohésion sociale qui accorde des bons aux familles avec des enfants de moins de 16 ans qui bénéficient d'un subside cantonal, entre CHF 100.- et CHF 200.- par enfant et par an, utilisables dans les commerces partenaires. Ces bons peuvent servir à acheter des sacs taxés, mais pas d'alcool ni de jeux d'argent. Il s'agit d'une mesure sociale visant à soutenir les familles et le commerce local.

La Municipalité propose aussi des mesures d'allègement pour certains foyers. Pour la taxe au sac, on a une collecte qui est gratuite des couches culottes et puis via des sacs transparents. Et pour la taxe forfaitaire, comme vous le savez déjà, il y a des exonérations, des réductions qui sont possibles pour les familles, les jeunes, les aînés ou les personnes dans le besoin sur la base de registres bien spécifiques. Pour l'année 2023, comme vous avez pu le lire dans le rapport de gestion, 4'141 tonnes de déchets incinérables ont été livrées vers Strid et sur ces 4'141 tonnes, il faut faire la distinction entre les 3'521 tonnes qui sont soumises à la taxe au sac et les 619 qui sont dans les tonnes des DIB ou autrement les déchets de voirie courante qui doivent être éliminés par le détenteur et n'entrent pas dans le calcul de la taxe au sac.

J'espère avoir répondu globalement à toutes vos questions. Je sais qu'une partie n'est pas encore rassurante, mais en tout cas le Service travaille fortement et j'en profite d'ailleurs pour remercier toutes les équipes de la voirie pour le travail quotidien qu'ils font. Merci.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Merci à Mme la Municipale pour cette réponse qui est très complète et que je trouve quand même relativement sécurisante. On voit que le problème a été identifié, qu'il est en cours de traitement et ça me conforte. J'ai même été contacté suite au dernier Conseil par des habitants de la Ville que je ne connaissais pas du tout et qui étaient aussi concernés par ça. Donc, on voit que c'est un vrai problème qui inquiète la population, ou en tout cas dérange la population. Donc, je pense qu'il faut vraiment s'y attaquer. Je pense que vous le faites et je vous en remercie. Je profite aussi pour remercier les employés communaux. Je pense qu'ils font un travail qui n'est pas facile. Des fois, quand on se lève le matin et qu'on voit ce qui traîne dans les rues, on se dit « zut, c'est encore d'autres personnes qui doivent trimer pour des personnes qui se comportent mal ». Merci à toutes ces personnes.

Cette réponse fait suite à une interpellation que j'avais déposée la dernière fois. Une interpellation peut être suivie par une résolution où je l'avais présentée aussi en deux parties. La première partie n'a pas lieu d'être. Je me suis assez souvent plaint quand on dépose une résolution pour des choses que la Commune fait déjà. Et franchement, quand je vois ce qui a été fait selon la réponse de la Municipale, je me dis que ça me conforte. Je me réjouis d'en voir les résultats, mais je pense que ça prendra un petit peu de temps.

Mais par contre, la deuxième partie, j'aimerais la déposer. Je ne sais pas si c'est le bon moment, puisque dans une réponse de la Municipalité, est-ce que je peux déposer une résolution ? J'ai l'impression que ce n'est pas au bon point de l'agenda. Ça concerne, pour être complètement franc, ça concerne la deuxième partie de ce que j'avais déposé. Ce n'est pas des bons d'achat, mais des subventions qui peuvent être utilisées. Ça me rassure de me dire que ça ne peut pas être utilisé pour des cigarettes et de l'alcool, mais ça peut être utilisé pour d'autres choses. Et ce n'est quand même pas le but, quand même. Le but, c'est que les gens qui n'arrivent pas à acheter des sacs poubelles, qui n'en ont pas les moyens, utilisent ces subventions pour ces sacs et qu'ils ne les déposent pas ailleurs et jettent toutes leurs ordures dans des sacs noirs. Donc voilà, j'aurais voulu déposer une résolution à ce niveau-là. Mme la Présidente, est-ce que c'est le bon moment ou pas ?

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors écoutez, vous avez une réponse de la Municipalité concernant votre interpellation. Donc, j'ai envie de dire que oui, vous pouvez déposer votre résolution. Par contre, le secrétariat a besoin de votre texte pour pouvoir l'afficher. Donc avant d'ouvrir la discussion, il faudra que le texte soit affiché à l'écran.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Oui, alors il figurait sur l'interpellation que j'avais envoyée il y a un mois. Je ne sais pas si vous l'avez encore. Mais c'est relativement simple.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Ok, donc votre résolution c'est uniquement le deuxième point ?

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Oui, c'est ça exactement. Le premier point n'a pas lieu d'être puisqu'il est largement couvert par la Municipalité à mon sens. Voilà, donc le premier point on peut l'enlever. Et puis je pense qu'il faut supprimer « les bons d'achat », par « des subventions » Mme la Municipale, c'est bien ça ? Peut-être de faire en sorte que les subventions accordées par la Municipalité ne puissent être qu'utilisées pour acheter des sacs taxés.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Pouvez-vous, s'il vous plaît, répéter la phrase ?

Oui, remplacer « bon d'achat » par « subvention ». Voilà, si on peut remplacer ça par subvention, puis après, il faut juste accorder la grammaire : accordée par la Municipalité et puisse être utilisée pour acheter des sacs taxés. Peut-être qu'utiliser... Utiliser que pour acheter. Bon, vous avez compris le sens. Ouf !

Discussion s/résolution

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Parfait. Merci, M. le Conseiller. Nous sommes donc en présence d'une résolution. La discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-ci.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

M. le Conseiller Ervin SHEU, vous avez la parole. Faites attention quand vous demandez la parole que je n'aie pas déjà dit que nous votons. Merci.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Je crois avoir pressé avant. Peut-être que je me trompe. Je m'en excuse, si c'est le cas. Je tenais juste à rappeler la teneur des discussions à l'époque quand ces subventions ou ces aides avaient été accordées. C'était justement parce qu'on avait rajouté une taxe supplémentaire. Et je tiens à rappeler que M. ROQUIER, il est bien opposé à toute augmentation d'impôts, par exemple. Donc, ces impôts ou ces taxes supplémentaires sont payés avec de l'argent qui est utilisé justement pour acheter, entre autre, de la nourriture pour les familles nombreuses par exemple. Donc, encore une fois, que ce ne soit pas possible d'acheter de l'alcool ou des cigarettes ou d'autres ou des jeux d'argent ça c'est une très bonne chose. Après, d'empêcher les familles de pouvoir acheter que ce soit, par exemple, de la nourriture pour leurs enfants, ça me paraît un petit peu inutile. Et, je rappelle encore une fois, que si le but c'est que ça doit être utilisé que dans ce but-là, alors à ce moment-là qu'un exemple toutes les familles qui touchent des subsides pour la caisse maladie.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Déjà, je trouve que le libellé n'est pas très clair parce que si les subventions accordées par la Municipalité ne sont utilisées que pour acheter les sacs taxés, ça va faire beaucoup de sacs taxés par famille. Et puis, est-ce qu'on ne pourrait pas plutôt simplifier la chose en distribuant des rouleaux de sacs taxés comme ça se fait dans d'autres communes ?

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors, juste pour répondre à mon préopinant, à M. Ervin SHEU, effectivement, je ne suis pas grand amateur de nouvelles taxes, mais il ne faut pas oublier qu'ici, on parle d'une taxe affectée, qui est même une obligation légale, le principe du pollueur-payeur, donc cette taxe devait être appliquée. On ne parle pas ici de la taxe fixe ou de la taxe de base. On parle ici de la taxe au sac qui a été mise en œuvre bien avant que M. Ervin SHEU ou moi-même soyons au Conseil communal. Mais ce n'est pas là le problème, en fait. Si on donne une subvention – alors peut-être qu'il faudrait préciser ça dans le texte – pour aider les gens, pour acheter ces sacs blancs, il faut que cette subvention soit utilisée pour les sacs blancs. Alors, j'aime aussi bien la proposition de Mme Pascale FISCHER. On peut aussi distribuer des sacs, ça revient au même, finalement. Au moins, on s'assure qu'ils utilisent les sacs blancs et qu'ils n'utilisent pas cet argent pour d'autres choses.

Donc voilà, c'est pour ça, après, je laisserai à la Municipalité de trouver le meilleur moyen, le plus pragmatique pour qu'utiliser l'aide communale soit bien utilisée pour ceci et pas pour autre chose. Pour cette aide qui concerne ça, il y a plein d'autres subventions. Évidemment, je ne parle pas de toutes les subventions, mais cette part de subvention qui était destinée à, comment dire, à compenser cette augmentation de charges pour les familles, donc la taxe au sac.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec mes collègues socialistes, je remercie Ervin SHEU d'avoir fait ce petit rappel et je voudrais quand même, moi j'ai fait partie à l'époque de la

commission qui a penché sur ce règlement pour la taxe au sac et puis à l'époque, on a mis en place des compensations vis-à-vis de la taxe forfaitaire. Évidemment, qu'on aurait préféré pouvoir baisser le prix, mais on était obligé de faire une sorte de redistribution. De la même façon, moi-même je m'étais battu pour qu'on baisse le financement pour les camps de ski, activités parascolaires, de ce point de vue-là. Je n'aimerais pas aujourd'hui le voir démantelé sur la bande, sous prétexte qu'il faut tout affecter aux sacs maintenant alors que c'est des accords interpartis.

Les compensations qui avaient été faites, c'était des suggestions de M. Gildo DALL'AGLIO, qui à l'époque représentait le Parti socialiste, et puis qui avaient aussi un rôle social. Si on parle de donner directement des rouleaux pour la même somme, ça veut dire CHF 200.- par enfant, vous imaginez le nombre de sacs que ça fait. Les gens dans le besoin vont faire quoi ? Ils vont devoir aller revendre les sacs à leurs voisins pour récupérer de l'argent, ça devient un peu ridicule. Je pense que si on veut modifier le règlement, on le renvoie en commission et on le modifie ensemble et sur une discussion entre tous les partis. Mais maintenant, revenir sur quelque chose qui faisait partie d'un compromis entre tous les partis politiques et revenir sur une partie de cette compensation, sous l'angle un petit peu partielle qui est représenté là, ça n'a pas beaucoup de sens. Évidemment que CHF 200.- par enfant, on ne peut pas attendre qu'ils n'achètent ça qu'en sac et sinon ça serait assez anti-écologique. Je n'imagine pas qu'une famille consomme pour autant de sacs, enfin je n'espère pas en tout cas. Merci.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Moi, je voulais... Il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites, mais ce que je souhaitais mettre en évidence, c'est le côté incitatif de la taxe. Donc, l'objectif c'est effectivement d'inciter les gens à bien trier leurs déchets, à éviter d'acheter des produits suremballés, etc., etc. Si maintenant la subvention obtenue sert à acheter des sacs, le côté incitatif passe un peu à la trappe. Pour cette raison principale, je ne soutiendrai pas cette résolution.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

C'est un sujet un peu compliqué parce que effectivement, il y a un gros delta entre le prix du sac et les subventions qui peuvent être touchées par les familles. Ça peut atteindre plusieurs centaines de francs pour une famille. Donc, on voit qu'il y a là un problème. Moi, je serais plutôt pour, disons, envoyer cette résolution, ce message à la Municipalité, qu'ils puissent étudier la faisabilité, l'applicabilité de ce souhait du Conseiller ROQUIER qui est fort louable. Je crois que c'est nécessaire de s'assurer que les subventions soient bien utilisées. Alors voilà, moi, je ferais plutôt confiance à la Municipalité qui puisse, disons, nous proposer une piste pour que ces subventions soient bien utilisées.

M. le Municipal Julien WICKI :

Je me permets juste d'intervenir pour fournir quelques informations sur ces « bons familles » qui sont distribués, comme M. ROQUIER l'a rappelé depuis maintenant plusieurs années, à Yverdon-les-Bains, et qui, effectivement, sont liés à l'introduction de la taxe au sac. Il y a d'autres mesures compensatoires qui sont aussi en œuvre, qui sont liées à la taxe sur les déchets.

La taxe au sac, lorsqu'elle a été introduite, le Conseil communal avait souhaité introduire des mesures compensatoires pour les familles. Le montant a été rappelé par ma collègue Mme TUOSTO, c'est des montants de CHF 200.- par enfant du moment que la famille touche des subsides de l'assurance maladie. Au-delà d'un certain seuil, donc CHF 200.-, CHF 400.-, voire CHF 600.- par famille. Ces bons n'ont jamais été prédestinés à acheter des sacs poubelles, ça n'a jamais été l'intention évoquée par le Conseil Communal et ça n'a jamais été communiqué comme tel aux familles qui viennent les réclamer. Dans le courrier d'accompagnement qu'on envoie aux familles, on explique que c'est des bons qu'ils peuvent utiliser dans les commerces yverdonnois au sens large. Ils sont beaucoup utilisés, si on en fait l'analyse, pour de l'alimentation et pour des biens de première nécessité. Et puis, un peu plus largement, dans les commerces yverdonnois, c'est une somme qui représente à peu près CHF 600'000.- à CHF 700'000.- par année.

Une autre information que je peux encore vous donner à ce sujet, avant que vous puissiez prendre

votre décision, si on a une famille de trois enfants, ils recevront donc CHF 600.- par année, rapporté à des sacs poubelles, ça leur permettrait d'utiliser à peu près un sac, pas tout à fait un sac par jour, un sac et demi par jour. Et, on voit effectivement que manifestement, les montants ne sont pas corrélés à la consommation de sacs, si on veut. Là, c'est une autre intention. Effectivement, si ce Conseil souhaite subventionner les sacs, il peut, évidemment, il est libre de le faire, mais ce serait dans ce cas une nouvelle forme de subvention, autre que celle qui existe déjà et qui est vraiment destinée au sens large aux familles les plus précaires d'Yverdon-les-Bains. Voilà les informations que je souhaitais vous donner.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors, je pense qu'il y a un peu des confusions qui ont été faites. Il ne faut pas confondre la taxe au sac avec la taxe forfaitaire. La taxe forfaitaire a fait effectivement l'objet d'accords interpartis durant la précédente législature et fait partie du règlement. La taxe au sac est plus ancienne et dans le règlement, si vous lisez l'article 12, qui parle de la taxe proportionnelle à la quantité des déchets (taxe au sac), donc c'est bien de ça que l'on parle, l'article dit : « La Municipalité est compétente pour accorder des allègements aux familles et tenir compte d'autres cas particuliers dont notamment une collecte gratuite des couches-culottes conditionnées selon les prescriptions de la Municipalité ».

Donc, le règlement n'explique pas comment la Municipalité doit accorder ces allègements. Donc, il n'y a pas lieu ici de modifier le règlement. Ce n'est pas nécessaire. C'est juste peut-être qu'on change les us et coutumes de la Municipalité. Et effectivement, j'entends bien que les subventions ne couvrent que... Pardon, les subventions qui viennent de nous être expliquées par M. le Municipal WICKI couvrent bien au-delà d'une compensation de cette taxe au sac, mais peut-être qu'il faut faire un rapport, peut-être sortir une partie de ces subventions, puis dire ben voilà, on vous aide pour les déchets, c'est ce qui avait été prévu à l'époque, et puis on veut réserver ce montant pour la taxe au sac, et puis il faut peut-être refaire ici un petit calcul et que vous revoyez les manières de faire.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je remercie M. le Municipal Julien WICKI, de nous avoir donné ces précisions importantes. Ce que je crois aujourd'hui, c'est qu'il est plutôt souhaitable, c'est une aide aux familles qu'on retirerait ou alors on leur obligerait à consommer qu'en sac poubelle. Aujourd'hui, il y a un effet anticipatif si effectivement le reste d'argent qu'ils ne consomment pas en sac, ils peuvent l'utiliser pour acheter à manger. Si on ne le fait plus, on va réduire des moyens à certaines de ces familles. Je ne vois pas pourquoi on devrait faire ça maintenant. Ce n'est pas une période où, en plus, même si la Commune a besoin d'économiser, là on parle de l'affectation d'une taxe, on ne parle pas vraiment des finances communales. Donc, pour moi ça n'a pas beaucoup de sens, je comprends peut-être qu'on a mélangé beaucoup de choses dans ces systèmes de compensation au niveau des taxes au sac ou la taxe forfaitaire, peut-être, si c'est ça qu'on voulait, si un jour on voulait le simplifier, on pourrait se remettre ensemble, tous les partis, pour discuter d'autres choses, mais sachant qu'on l'a fait parce que le droit fédéral nous oblige de toute façon à mettre en place ce type de système. Donc on a bricolé, on a bricolé.

En tout cas, je ne soutiendrai pas une réduction de prestations pour les familles aujourd'hui ou alors quelque chose qui finalement les contraindrait à eux-mêmes devenir des vendeurs de sacs. Et puis, il ne faut pas oublier que c'est aussi un soutien pour le commerce, ces bons. Je ne suis pas sûr que les commerçants fassent les mêmes marges sur des sacs que sur leurs autres produits. À mon avis, ils ne doivent pas faire beaucoup de marges sur les sacs. S'ils pouvaient vendre plus que des sacs avec ça, du coup, ils perdraient dans l'aide au commerce, on y perdrait aussi. Voilà, merci.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

J'aimerais rajouter une petite précision complémentaire par rapport aux informations données. C'est vrai que les subventions visées ont été introduites avant mon arrivée au Conseil communal, mais je l'avais quand même suivi de loin, comme à l'époque je n'avais pas le droit de siéger au

Conseil communal en tant qu'étranger.

Mais, n'empêche, ces subventions, la visée ont été introduites pour compenser la charge totale, c'est-à-dire celle de l'époque qui était la taxe annuelle pour les familles, en plus de la taxe au sac qui était introduite auparavant. C'était ça le but. Donc je vais compléter un petit peu le calcul du Municipal WICKI. Oui, si on prend la taxe annuelle pour un couple avec deux ou trois enfants, par exemple, qui monte à environ CHF 170.-, CHF 190.- par année, ça varie des années, et qu'on rajoute à ça pas un sac par jour, mais qu'on rajoute un sac tous les deux jours, c'est-à-dire environ trois sacs par semaine, on en est à environ CHF 500.- de charge pour les déchets pour une famille de trois enfants.

Donc, encore une fois, si on veut vraiment inciter à diminuer les quantités des poubelles, à faire plus de tri, à avoir moins de littering, on aurait tout intérêt à ce qu'on aide ces familles-là, à ce qu'ils ne mettent pas tout pêle-mêle dans les sacs taxés qu'ils vont recevoir parce qu'ils doivent les consommer, au lieu de pousser à la consommation, il faudrait plutôt les aider. Et aussi, comme ça a été mentionné auparavant, même si c'est des grands magasins où sont utilisés ces sacs, ces subventions, genre Denner ou Migros, par exemple, mais encore une fois, il faudra bien réfléchir là-dessus avant de prendre une décision, à mon avis.

M. le Conseiller David RYCHNER :

Moi, tous ces calculs savants me passent complètement au-dessus de la tête. En fait, je vais vous dire, je ne comprends pas du tout ce qu'on est en train de faire actuellement. Quand on est passé une fois dans sa vie par l'aide sociale, l'assurance invalidité ou par le travail précaire, quand le pouvoir d'achat des Suisses et de toute la population dans son ensemble diminue, qu'on soit en train, là maintenant, de tergiverser sur ce sujet, ça m'énerve au plus haut point et je vous enjoins, chères et chers collègues, à refuser cette résolution et puis à donner aussi un appel à notre population yverdonnoise en lui disant qu'on est à ses côtés. Merci.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je m'échauffe un peu là, parce que je n'ai jamais voulu diminuer les subventions ou les aides à qui que ce soit. Jamais. Jamais, jamais, jamais. Je veux juste que les subventions qui avaient un but, qui est une obligation légale, soient utilisées à bon escient. C'est tout.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote s/résolution

L'adoption de la résolution est refusée par 36 non, 31 oui et 9 abstentions.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à faire ? Parfait. Ce n'est pas le cas.

**8. NOMINATION D'UN·E
MEMBRE À LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

Suite à la démission du Conseil communal de M. Pascal GAFNER, la Commission des affaires immobilières se retrouve avec un poste de membre à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Le groupe UDC a le plaisir de joindre la candidature de Mme la Conseillère Sophie PISTOIA GROSSET. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a une candidate pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas. Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme Sophie PISTOIA GROSSET est nommée membre à la Commission des affaires immobilières.

Mme la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

**9. NOMINATION D'UN·E
MEMBRE
SUPPLÉANT·E À LA
COMMISSION DES
FINANCES**

Suite à la démission du Conseil communal de M. Pascal GAFNER, la Commission des finances se retrouve avec un poste de membre suppléant·e à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Le groupe UDC a le plaisir de vous offrir la candidature du Conseiller Nicola DI MARCO. Je vous remercie.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas. Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. Nicola DI MARCO est nommé membre suppléant à la Commission des finances.

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

**10. NOMINATION D'UN·E
MEMBRE
SUPPLÉANT·E À LA
COMMISSION DE
GESTION**

Suite à la démission du Conseil communal de Mme Claire-Lise MAJOLA, la Commission de gestion se retrouve avec un poste de membre suppléant à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Philippe GRUET à la suppléance de la Commission de gestion.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci Mme la Conseillère.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas. Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. Philippe GRUET est nommé membre suppléant à la Commission de gestion.

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

**11. PRÉAVIS
N° PR25.08PR**

*Composition de la
commission (ad hoc)*

CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU ET DE SON ANNEXE 1

RAPPORTRICE : MME CLAUDE-ANNE JAQUIER

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Stefania BEUTLER GABERELL, Aurélie-Maude HOFER, Claude-Anne JAQUIER, Rachel RYTZ, Kevin DELAY, Xavier FISCHER, Loann GAILLARD, Laurent VUITHIER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme JAQUIER donne lecture des éléments suivants :

Je suis un peu stressée, je vous dirais, parce que je croyais que c'était le 16 que je devais faire ça. Bref. Ce que je vous propose, c'est que je vous lise les articles amendés et les conclusions.

Article 13 alinéa 2 amendé : L'inscription ne peut avoir lieu que si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- l'entreprise requérante emploie une personne titulaire d'une « attestation d'installateur agréé eau pour les travaux d'installation » délivrée par la SVGW ;
- la personne mentionnée à la let. a) est intégrée dans l'entreprise de manière à pouvoir exercer efficacement la surveillance technique des travaux en question ;
- l'entreprise requérante respecte en tout temps les exigences prévues par les prescriptions applicables de la SVGW.

Cette nouvelle formulation a été soumise et acceptée par le Service cantonal compétent.

L'article 14 précise que : « L'entrepreneur qui désire obtenir une concession adresse au Service une demande écrite accompagnée de la copie de l'attestation de la SVGW mentionnée à l'article 14 ainsi que des renseignements circonstanciés sur l'organisation de son entreprise et les travaux qu'il a déjà exécutés. » En fait, une erreur de plume s'est glissée dans cet article. Le renvoi mentionné est l'article 13 et non l'article 14.

Article 14 amendé : « L'entrepreneur qui désire obtenir une concession adresse au Service une demande écrite accompagnée de la copie de l'attestation de la SVGW mentionnée à l'article 13 ainsi que des renseignements circonstanciés sur l'organisation de son entreprise et les travaux qu'il a déjà exécutés. »

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

*Proposition
d'amendement, annexe
1, article 13, alinéa 2*

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la part de la commission sur l'annexe 1, article 13 alinéa 2 de l'article 1, proposition que je vais vous lire : « L'inscription ne peut avoir lieu que si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- l'entreprise requérante emploie une personne titulaire d'une « attestation d'installateur agréé eau pour les travaux d'installation » délivrée par la SVGW ;
- la personne mentionnée à la let. a) est intégrée dans l'entreprise de manière à pouvoir

	exercer efficacement la surveillance technique des travaux en question ;
	- l'entreprise requérante respecte en tout temps les exigences prévues par les prescriptions applicables de la SVGW.
<i>Discussions s/amendement</i>	J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement. La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote s/amendement	La proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 1 amendé à l'annexe 1, article 13, alinéa 2</i>	J'ouvre la discussion sur l'article 13 amendé. La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	L'article 1 amendé à l'annexe 1, article 13, alinéa 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Proposition d'amendement, annexe 1, article 14</i>	Nous sommes encore en présence d'une proposition d'amendement de la part de la commission sur l'annexe 1 article 14 de l'article 1. Je vais donc vous lire cette proposition : « L'entrepreneur qui désire obtenir une concession adresse au Service une demande écrite accompagnée de la copie de l'attestation de la SVGW mentionnée à l'article 13 ainsi que des renseignements circonstanciés sur l'organisation de son entreprise et les travaux qu'il a déjà exécutés. »
<i>Discussions s/amendement</i>	J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	La proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 1 amendé à l'annexe 1, article 14</i>	J'ouvre la discussion sur l'article 14 amendé. La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	L'article 1 amendé à l'annexe 1, article 14 est accepté à l'unanimité.
<i>Article 2</i>	Cet article n'est bien entendu pas soumis au vote.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé. La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR25.08PR tel qu'amendé est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :
<u>Article 1 amendé :</u>	Le Règlement communal sur la distribution de l'eau et son Annexe 1 sont adoptés. Annexe 1, art. 13 al. 2 L'inscription ne peut avoir lieu que si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- amendé :
- l'entreprise requérante emploie une personne titulaire d'une « attestation d'installateur agréé eau pour les travaux d'installation » délivrée par la SVGW ;
 - la personne mentionnée à la let. a) est intégrée dans l'entreprise de manière à pouvoir exercer efficacement la surveillance technique des travaux en question ;
 - l'entreprise requérante respecte en tout temps les exigences prévues par les prescriptions applicables de la SVGW.

Annexe 1, art. 14 amendé : L'entrepreneur qui désire obtenir une concession adresse au service une demande écrite accompagnée de la copie de l'attestation de la SVGW mentionnée à l'article 13 ainsi que des renseignements circonstanciés sur l'organisation de son entreprise et les travaux qu'il a déjà exécutés.

Article 2 : L'approbation cantonale est réservée.

12. PRÉAVIS
N° PR25.09PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 3'200'000.- POUR LA RÉNOVATION D'UNE PREMIÈRE SÉRIE DE PLACES DE JEUX COMMUNALES ET LE RAPPORT SUR LE POSTULAT PO21.04PO DU 25 MARS 2021 DE MADAME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE AURÉLIE-MAUDE HOFER, INTITULÉ « POUR UN AMÉNAGEMENT DE PLACES DE JEUX INCLUSIVES QUI RENDENT LE JEU ACCESSIBLE POUR TOUS »
RAPPORTRICE : MME RACHEL RYTZ

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Rachel RYTZ, Mme Aurélie-Maude HOFER, Juliana LEON, Stéphane BALET, Nicolas DURUSSEL, Denis GONIN, Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme RYTZ donne lecture des éléments suivants :

Avant de vous lire les conclusions du rapport, je tiens à rappeler que ce préavis est le fruit d'une réflexion globale sur les places de jeux présentes sur notre Commune, suite au postulat PO21.04PO déposé par Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER, laquelle souhaitait que la possibilité d'inclure des jeux accessibles aux enfants en situation de handicap soit étudiée en vue de future construction ou de rénovation de ces places de jeux.

J'en profite pour remercier encore une fois la Municipalité pour la qualité de sa présentation et la clarté des réponses qui ont été données aux différentes questions des commissaires.

Il s'avère que plusieurs de nos places de jeux ne répondent plus aux normes de sécurité et engagent donc légalement la responsabilité civile de la Ville en cas d'accident et nécessitaient donc d'être rénovées. De manière pragmatique, ces rénovations englobent une réflexion plus large comme l'âge des utilisateurs, l'accessibilité, la végétalisation des places et aussi la pose de jeux adaptés notamment aux enfants en mobilité réduite. Ce préavis concerne la réfection de huit places de jeux, soit un premier paquet de travaux.

L'ensemble de la commission a jugé nécessaire de rénover les places de jeux en raison de leur vétusté, de leur non-conformité aux normes de sécurité actuelles et leur manque d'accessibilité à un public large et diversifié pour l'inclusivité de plusieurs tranches d'âge, des plus petits à nos aînés, même si le coût de la réalisation a soulevé quelques réserves au sein de la commission.

Discussion sur article 1

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je suis content de savoir que le sujet des places de jeux avance. Je vais dire enfin, enfin parce que, finalement c'est un sujet qui était déjà à l'ordre du jour de la précédente législature. Il y avait même un projet qui avait été lancé par les services de Mme Gloria CAPT à l'époque, pour refaire toutes les places de jeux, un dossier complet de plusieurs centaines de pages qui avait été fait dans le cadre d'un travail d'étude, qui incluait la problématique de faire une place de jeux accessible aux handicapés, c'était d'ailleurs prévu, c'était prévu sur le bord du lac, alors peut-être que comme les plans de réfection du bord du lac ont été retirés par l'actuelle Municipalité qui a une autre vision, ça s'est tombé, mais enfin, la question d'une balançoire pour les handicapés par exemple, mais elle est simple à répondre. Il y a des balançoires, il y a une marque qui s'appelle Beckmann qui vend des balançoires, vous avez des balançoires à CHF 2'000.- pour mettre un enfant sanglé et puis il y a une balançoire dont je suis un peu moins convaincu, mais enfin qui permet à une chaise de rentrer, une chaise roulante de rentrer dessus, qui vaut CHF 13'000.-. Vous pouvez avoir ces produits chez Decathlon, chez Galaxus, enfin c'est une marque largement distribuée.

Et là, on a perdu des années. On relance des groupes de travail, on a fait des démarches holistiques et comme ça, on essaye de mettre de la durabilité, de l'inclusivité. Enfin, les enfants ils s'en foutent, ils veulent une place de jeux qui soit sûre et pour jouer avec. On n'a pas besoin de leur intégrer tout de suite, être sûr que la place de jeux est suffisamment « woke » pour eux. Alors que ça avance cette fois. Mais arrêtons finalement de palabrer et puis d'essayer de faire des démarches tellement compliquées avec des groupes de travail dans tous les sens pour refaire chaque fois des démarches nouvelles. On est en fin de législature, enfin on avance et la prochaine législature ça veut dire quoi ? La prochaine majorité enterre ce qui a été fait puis recommence un groupe de travail, puis dans cinq ans on sera en train de voter un nouveau crédit avec la nouvelle démarche et des groupes de travail holistiques qui auront de nouveau à réaliser comment est-ce qu'il faut faire la place de jeux, mais on n'aura rien fait. Alors avançons. Merci.

M. le Conseiller Rayan AMMON :

En votant ce préavis, nous envoyons un signal fort à la population. Celui que le bien-être des enfants, des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une priorité pour notre Ville. Ce crédit n'est pas une dépense superflue, c'est un investissement social et humain.

Soyons clairs, les jeux actuels sont vétustes, parfois dangereux, ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur. Ne rien faire, c'est prendre un risque que notre Ville ne peut pas assumer. Rénover est donc indispensable. Alors quitte à rénover, autant rénover bien. Car il ne s'agit pas seulement de remplacer quelques toboggans fatigués, il s'agit de transformer nos places de jeux en véritable espace de vie accessible, végétalisé, intégrationnel, où chaque enfant peut jouer, s'intégrer et grandir dignement.

À l'heure où l'espace public ne rime plus forcément avec bien commun, où la solidarité et les rencontres au sein des quartiers et du centre-ville sont plus importantes que jamais, les places de jeux deviennent des lieux clés pour renforcer le tissu social et créer du lien entre les générations. Oui, un jeu adapté peut coûter jusqu'à CHF 50'000.-. On pourrait, bien malhonnêtement, trouver cela cher. Mais c'est le prix de l'équité, de l'accessibilité et de l'inclusion. Et franchement, dire que CHF 3'200'000.- pour 8 places de jeux, c'est trop, alors qu'on engage sans sourciller plusieurs millions pour refaire l'enrobé de nos routes, c'est refuser de voir que la vraie force d'une ville, ce n'est pas le culte de l'asphalte, c'est le lien social.

Ces rénovations incluent une végétalisation adaptée et réfléchie des places de jeux, ce qui s'inscrit

dans les objectifs du plan directeur lié à la végétalisation, à la qualité de vie, au lien social. Les places de jeux sont des îlots de respiration, des lieux de socialisation pour les enfants, des bulles d'air pour les familles vivant en appartement, des points de rencontre essentiels pour les personnes isolées. Nous voulons une Ville où les enfants comptent, où la qualité de vie ne se mesure pas en nombre de places de parc, mais en nombre de sourires, de jeux partagés, de souvenirs créés, à l'ombre des arbres et au gré des rencontres.

A ceux qui doutent encore, je pose cette question : que vaut une ville si elle n'est pas capable de penser aux plus petits, aux plus fragiles, à ceux qui ne peuvent pas lever les voix ici, mais qui ont autant besoin d'espace, de liberté et de jeu ? Refuser ce préavis, c'est dire non à une Ville belle et solidaire, une Ville qui prend soin de ses familles. Le groupe Vert·e·s et solidaires vous invite donc à voter en faveur de ce préavis, non pas uniquement pour les jeux, mais aussi pour ce qu'il représente, une Ville qui joue collectif. Merci.

Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER :

Je remercie la Municipalité par le biais de ce préavis de proposer des solutions concrètes pour la réalisation de places de jeux inclusives et de répondre par la même occasion à mon postulat du 25 mars 2021.

Quand j'entends que des parents doivent faire plus d'une heure de trajet pour que leur enfant en fauteuil roulant puisse profiter simplement d'une balançoire, il me paraissait important de laisser parler notre cœur au-delà des clivages politiques, d'avoir des places de jeux convenables et cette fameuse balançoire. Même si cette dernière n'était pas spécifiée dans le préavis, la commission et moi avons été rassurés oralement par la Municipalité ainsi que ses services. En tant que postulante pour un sujet si important, je me réjouis de découvrir ces places de jeux, cette balançoire comme promis dans un avenir le moins lointain possible.

Ce soir, mes pensées vont pour Kelyan et toute sa famille, ainsi que tous les autres enfants et leurs proches qui pourront en profiter et que puissent résonner longtemps les rires de tous les enfants. Merci.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Avant de donner la position du groupe PLR, j'aurais une question concernant le parc, la place de jeux René-Berthoud. Il me semble qu'elle vient d'être refaite et du coup je m'interroge pourquoi est-ce qu'elle figure alors dans ce préavis. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci Mme la Conseillère CARRARD pour cette question. Cela fait suite à un crédit complémentaire en 2024 déjà, où alors même que nous étions en train de planifier ce préavis, il était au plan des investissements. Nous avons dû requérir très rapidement un crédit complémentaire urgent parce que les jeux se sont très vite dégradés dû à l'humidité très forte durant l'hiver.

Donc, on a dû fermer la place et plutôt que d'attendre ce préavis qui était en voie de finalisation et de présentation devant votre Conseil communal. En plus, après le temps d'appel pour tout ce qui est mandataire autour de ce préavis-là et les mises à l'enquête, ça nous laissait deux ans, en fait, avec une place de jeux qui était fermée dans un des endroits de place de jeux qui est le plus intensément utilisé.

Donc, on a activé un crédit complémentaire déjà l'année passée pour rapidement fermer la place, ôter les éléments dangereux, les liquider et puis faire, avec du sur-mesure par nos équipes, au MEI, qui ont fait des tours eux-mêmes, avec des copeaux en bois aussi produits par nos forêts. Donc, c'est un usage provisoire. Il ne peut pas être activé plus longtemps que ce qu'on prévoit. Il faut s'imaginer qu'il y a toute une procédure d'homologation. Donc, pour un état provisoire, c'est possible d'avoir cette place de jeux, mais pas beaucoup plus longtemps. Donc, d'où cette nécessité, cette urgence et cette contrainte qu'on ne voulait pas fermer une place de jeux

intensément utilisée et qui aurait été fermée pendant deux ans.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Compte tenu de l'état de nos finances et de nos possibilités d'investissement, avons-nous les moyens de faire du sur-mesure ou alors choisir des solutions standards pour nos places de jeux ? C'est la vraie question, que nous avons le devoir de nous poser avant d'investir CHF 3'200'000.- pour cette première étape de rénovation de places de jeux.

Il est en effet possible d'aménager de telles places à moindre coût en respectant les conditions de sécurité et les besoins ludiques de nos enfants. Il existe sur le marché plusieurs fournisseurs de jeux ayant déjà fait leur preuve dans diverses villes de notre pays. Ces entreprises proposent des réalisations clés en main qui évitent à chaque fois de « réinventer la roue », ce qui permet d'épargner de coûteux frais d'études.

Mais nous devons hélas constater que depuis le début de cette législature, toute réalisation est compliquée. Pour rester dans ce domaine des places de jeux, chaque opération nécessite, selon vous, Mme la Municipale, un concept et des études coûteuses, évidemment sous-traitées à des bureaux privés.

Je m'adresse ici à tous mes collègues qui ont des enfants, voire des petits-enfants. Pouvons-nous sérieusement prétendre que le concept philosophique d'une place de jeux est en lien avec le taux de fréquentation de nos enfants ? En tout cas, ce n'est pas ce que j'ai pu constater, ayant eu l'occasion de fréquenter moult places de jeux ici et ailleurs.

À l'instar de nombreux Conseillers et citoyens, nous attendons moins de concepts et d'études pour davantage de réalisations. Deux exemples pour illustrer mon propos. En 2022, nous avons voté un crédit d'études de CHF 80'000.- pour l'implantation d'un parc Hopp-la dans le parc des Quatre-Marronniers. Silence radio depuis trois ans. Les études doivent être bien compliquées pour justifier un tel retard. Autre exemple, l'aménagement de la plage et notamment de la place de jeux totalement désuète qui date de l'après-guerre. Plus de deux ans se sont écoulés entre le crédit d'études voté en 2022 et le crédit d'ouvrage en décembre 2024. Au rythme où vont les choses, il y a fort à parier que nos enfants ne pourront bénéficier d'une nouvelle aire de jeux avant l'été 2026.

En conclusion, j'invite la Municipalité à retirer provisoirement, je dis bien provisoirement, ce préavis et revenir devant ce Conseil avec un plan financier raisonnable et davantage de pragmatisme dans l'élaboration de ces projets de rénovation de places de jeux. Merci.

M. le Conseiller Guillaume GUENAT :

Je suis heureux de voir que le jeu est pris au sérieux au niveau politique dans notre Ville parce que le jeu, c'est quelque chose de sérieux, surtout s'agissant de nos enfants. Moi, j'aurais juste une question assez attenante à ce projet. La Ville d'Yverdon a la chance d'être équipée de plusieurs terrains de beach volley, notamment à la plage et aux Rives. Et ce sport, aussi libre, gratuit, accessible qu'il soit, a aussi le mérite de beaucoup attirer les enfants qui viennent y jouer pour profiter du sable, ce qui pose aussi des questions de sécurité. En fait, il y a un conflit d'usage assez manifeste là autour et en fait, je voulais profiter que le sujet arrive sur la table des discussions pour poser la question à la Municipalité, pour savoir si en fait il n'y a pas un manque aussi de bacs à sable et est-ce qu'elle compte profiter des projets de rénovation pour peut-être installer plus de bacs à sable. Voilà, merci beaucoup

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Tout d'abord, juste pour revenir sur, premièrement, les éléments de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO. Tout d'abord, juste vous dire, le parc Hopp-la, ça vient, c'est un préavis qui sort dans le mois qui vient. La plage, ça vient aussi, vu que les travaux démarrent cet été. Je ne vois pas où est le souci autour de votre intervention et cette attente des préavis qui sont en cours et qui se réalisent petit à petit.

Sur le gros de votre question maintenant, sur l'aspect de la cherté que vous estimez autour de cet investissement-là. Tout d'abord, pour bien comprendre le contexte, nos places de jeux font l'objet d'un contrôle annuel. Jusqu'à présent, ces contrôles étaient réalisés en interne par nos équipes. Suite aux recommandations du BPA, ainsi qu'aux conseils de nos mandataires spécialisés en aires de jeux et dans un souci de transparence, de sécurité et de qualité, nous avons décidé de confier ces contrôles à un prestataire externe. Il est rapidement apparu que, malgré les efforts fournis, nos réparations internes ne suffisent plus y compris sur les places de jeux récemment refaites par nos équipes.

Cela s'explique principalement par l'évolution rapide des normes au cours des dernières années, notamment avec l'introduction de la norme SN EN 1176, édition 2017. Voilà, pour le titre. Bref, aujourd'hui, la majorité des installations existantes nécessite soit des adaptations importantes, soit une rénovation complète pour être conforme à ces exigences.

Par ailleurs, les jeux installés doivent porter une plaquette d'identification et de certification précisant la date de pose ainsi que la norme applicable. Cette certification doit être délivrée par des spécialistes agréés ou directement par les fabricants. Or, une partie importante de notre parc est constituée de jeux anciens, entretenus, tant bien que mal par nos équipes, avec les moyens disponibles. Certains de ces jeux ont plus de 30 ans et les normes en vigueur à l'époque de leur installation ne sont plus adaptées aux exigences actuelles en matière de sécurité. Même les jeux refaits à neuf par nos équipes ne peuvent plus être considérés comme conformes car les fabricants ne peuvent pas certifier une structure qu'ils n'ont pas produite. Faire certifier une structure maison, même identique à l'original, coûte souvent plus cher que l'achat d'un jeu neuf déjà certifié.

Mais ensuite, toujours autour des aspects de coût. Tout d'abord, j'aimerais rappeler que c'est la taille des différents espaces et la programmation envisagée pour ceux-ci qui influencent grandement le coût d'une place de jeux. Ainsi, on peut passer d'un espace vaste, fortement dégradé, avec un usage dense, dont la réfection est coûteuse, et c'est le cas du parc des Cygnes, ou René-Berthoud, à des plus petits espaces moins coûteux, comme c'est le cas au parc du Mujon. C'est pour cette raison que l'on peut voir de grandes différences entre certaines aires de jeux. Alors oui, d'une certaine manière, il y a du sur mesure à l'espace, à la dimension et au public cible, mais de là à dire qu'on fait des sur mesures coûteux, le pas est trop loin et franchi.

Néanmoins, sur la question du coût toujours global autour de ce préavis, si on va dans une approche un peu plus simplifiée, on voit qu'il y a CHF 3'200'000.- pour 8 places de jeux, soit CHF 400'000.- par place de jeux. Si on enlève les 20% pour les honoraires et les autres frais de communication, on arrive à CHF 320'000.- par place de jeux. Il faut mettre ça aussi en relation qu'avec un jeu PMR standard, comme le tourniquet des Rives, celui-ci a coûté CHF 50'000.-, cela nous amène à CHF 270'000.- par place de jeux. Et là, on est exactement dans le coût moyen que nous avons pour les cours d'école.

Mais au-delà d'Yverdon, nous prenons, nous pouvons encore prendre d'autres exemples, d'autres villes. Par exemple, la ville de Lausanne a mis en place une démarche de planification similaire à la nôtre, dans le but de réaménager des espaces de jeux. La taille du projet et les montants des crédits demandés par la ville de Lausanne, dans le préavis 2021, 16 sont comparables avec l'actuel projet yverdonnois. Autre exemple, deux autres exemples, cette fois-ci pour des projets individuels d'autres villes du Canton, qui ont elles aussi procédé à des réaménagements d'espaces de jeux. La ville de Nyon a demandé un crédit de réalisation de CHF 560'000.- en 2017 pour l'aménagement de la Grande Jetée. La ville de Renens a demandé un crédit de réalisation de CHF 470'000.- au Conseil communal, pour un réaménagement paysager et ludique du parc dit La Rose Rouge en 2023. Bref, ces deux projets sont dans la gamme de prix de ce que nous faisons également ici, voire légèrement supérieurs pour leur cas précis.

Alors oui, il y a un léger surcoût de faire des places de jeux inclusives et nous ne sommes peut-être pas habitués à dépenser autant d'un coup pour des places de jeux. Pourtant, nous devons revenir aux valeurs et raisons fondamentales qui nous ont poussés à vous proposer cette stratégie de rénovation des places de jeux, stratégie également portée par le postulat HOFER que vous avez accepté.

Je vois quatre grandes raisons pour accepter cet investissement. La première, c'est que nos infrastructures sont vieilles. Elles n'ont pas bougé depuis que je suis enfant, et donc, on est bien au-delà des 30 ans d'amortissement. Deuxième point, une Commune qui se veut « amie des enfants », référence à la charte de l'UNESCO, doit garantir que tous les enfants aient accès à des espaces de jeux accessibles, sécurisés et inclusifs. Ainsi, nous répondons à ce droit fondamental inscrit dans la Convention des droits de l'enfant. Troisième point, en misant sur des places de jeux inclusives, c'est donner toutes les chances que, dès le plus jeune âge, on construise une société plus égalitaire. Ces places de jeux permettent la cohabitation et l'interaction entre enfants valides et un enfant en situation de handicap. Elles favorisent l'empathie, la tolérance et l'acceptation de la diversité dès la petite enfance. Dernier point, le plus fondamental, c'est d'être une Commune exemplaire, engagée pour l'avenir et qui passe des paroles aux actes. Être une Commune amie des enfants, ce n'est pas une étiquette, c'est un engagement qui se traduit ici-là, maintenant, avec un préavis et dans l'aménagement du territoire et donc des investissements.

Merci de votre attention.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Je remercie Mme TANNER pour sa réponse de tout à l'heure, j'avais effectivement oublié ce crédit complémentaire.

Par rapport à la position du PLR quant à ce préavis, la voici. Certaines places de jeux de la Ville sont effectivement à rénover et ne sont plus forcément adaptées à la demande d'aujourd'hui. Le PLR voit d'un bon œil ces rénovations, mais s'inquiète des coûts très élevés demandés. Surtout qu'il s'agit d'une première série de rénovations de places de jeux, ce qui implique qu'il y aura prochainement d'autres dépenses allant dans ce sens.

Encore une fois, nous voyons ces rénovations d'un bon œil, mais nous nous inquiétons du montant élevé et craignons que de futures demandes pour la suite des rénovations soient tout aussi élevées. Nous souhaitons alors demander à la Municipalité d'être particulièrement attentive aux coûts, de faire des économies là où c'est possible, et de réutiliser la stratégie globale de ce préavis ainsi que les études en découlant pour de futurs projets par souci d'économie. En raison du montant élevé du crédit demandé, ce préavis ne suscite pas un soutien unanime dans nos rangs, mais nous n'allons pas nous y opposer pour autant afin que ces projets nécessaires puissent aller de l'avant. Merci.

M. le Conseiller Laurent THIÉMARD :

Je voulais juste réagir à quelque chose qui m'a fait sourire tout à l'heure, c'est-à-dire quelqu'un qui a mis en opposition l'enrobé, enfin un collègue qui a mis en opposition l'enrobé et les places de jeux. Je trouve assez rigolo quand même de préciser qu'en général les places de jeux sont en tartan. Le tartan c'est de l'éthylène, propylène, c'est un monomère, c'est du pétrole aussi. Donc les mêmes compositions que l'enrobé dans les mêmes épaisseurs.

Beaucoup de choses ont été dites, donc j'ai biffé au fur et à mesure mes interventions. J'avais juste envie de réagir sur des mots qui ont été utilisés sur l'état des places de jeux. Je remercie du coup la postulante d'avoir attiré l'attention des services là-dessus. Mais quand j'entends que ça fait 30 ans ou 5 ans ou 10 ans que des places de jeux sont obsolètes, dangereuses, ça veut dire que demain, il faut les fermer ? Ça veut dire qu'au budget courant, qu'est-ce qu'on a fait ces dernières années ? C'est quand même surprenant d'entendre qu'on arrive aujourd'hui avec un constat alarmant où un bon nombre de nos places de jeux seraient dangereuses. C'est bien le terme qui a été utilisé. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je partage les inquiétudes, les remarques de mon collègue M. Gildo DALL'AGLIO. Je pense qu'effectivement on fait trop, et finalement on ne fait rien. Ce préavis est effectivement extrêmement cher, par contre je ne le refuserai pas parce que je pense qu'il faut avancer. Je pense que CHF 3'200'000.- pour ça c'est cher, mais je suis peut-être rassuré par les propos de Mme la Vice-

syndique qui nous a expliqué que c'est les mêmes prix qu'à Lausanne, même si je ne suis pas sûr que Lausanne soit la meilleure référence en matière de gestion des dépenses. Mais enfin, on serait dans la cible.

Ce que je dois dire, c'est que de toute façon, on est en fin de législature. Donc l'année prochaine, il y aura peut-être de nouvelles autorités. Et à ce moment-là, une bonne partie de ce crédit, au rythme où ça va, ne sera pas forcément entièrement dépensé. J'ai par contre un peu l'inquiétude de remarquer que, finalement, on dirait que tout avance en fin de législature. Alors peut-être qu'il faudrait faire des élections chaque année. Peut-être à réfléchir, puisqu'on va faire la plage juste avant - on n'a rien fait pendant la législature - on va la faire juste avant. Je vois aussi que ça ne dépend pas que de nous, il y a peut-être une sorte de technocratie, du BPA, toutes sortes de normes qui rendent les places de jeux plus chères à faire et peut-être plus tristes. Je regrette énormément que les enfants d'aujourd'hui ne puissent pas connaître, sauf sur des vieilles places de jeux dangereuses, des jouets comme les fameux tourniquets qui permettaient de se prendre des commotions prendre le tourniquet aussi, mais enfin, je pense que ces jeux-là étaient peut-être beaucoup plus amusants que les nouveaux jeux tous inclusifs des places de jeux modernes, voilà. Mais en l'occurrence, je vais soutenir ce préavis parce qu'il faut qu'on avance, il faut assurer la sécurité et puis, que ce soit inclusif ou pas, il faut surtout qu'il y ait des nouvelles places de jeux. Merci.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Je me prononce au nom du groupe socialiste et POP. Il nous semble extrêmement important d'aller de l'avant, effectivement, ça a été dit de diverses manières ce soir. Et, je crois que ce préavis arrive à point nommé après des études globales de concept où, enfin on a un projet de financement de réalisation. Je ne vais pas répéter toute l'importance que l'on peut accorder aux jeux, à leur importance pour le lien social, mais aussi pour un nombre de familles ici qui sont sous-dotées en espaces récréatifs. Mais investir dans des places de jeux, c'est justement aussi un investissement qui participe au rayonnement de notre Ville. Et, si on a cité les exemples de Lausanne, de Renens, de Nyon, on peut aller chercher dans pas mal de villes. Aujourd'hui, il y a beaucoup de villes qui sont des destinations pour les familles, qui justement vont chercher des espaces de jeux particuliers, particulièrement intéressants, attractifs, créatifs et je pense que c'est, enfin je formule aussi l'espoir que ces places seront justement assez à la fois originales et performantes en termes d'attractivité, d'inclusivité, je n'ai pas de crainte à ce sujet-là, donc je vous invite à voter ce préavis, merci.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Le groupe UDC tient d'abord à souligner l'importance de la thématique qui nous occupe ce soir. Personne ne contestera ici la nécessité de proposer à nos familles des places de jeux attractives, sécurisées et accessibles à tous.

Néanmoins, nous devons assumer notre rôle de gardien des deniers publics. Le préavis soumis aujourd'hui propose un crédit d'investissement de CHF 3'200'000.- pour la rénovation d'une première série de huit places de jeux. C'est un montant extrêmement important dans un contexte budgétaire déjà tendu pour notre Commune.

Certes, la rénovation est indispensable et certains équipements sont aujourd'hui vétustes. Mais le groupe UDC estime que le projet présenté va trop loin en termes de dépenses. Les coûts nous semblent exagérés au regard des réalités financières actuelles et des priorités auxquelles la Ville doit également faire face. Nous aurions souhaité un projet plus ciblé, davantage gradué ou une recherche accrue d'économie. Il existe selon nous des solutions plus sobres qui permettraient de répondre aux besoins de nos enfants sans faire exploser la facture.

Pour toutes ces raisons, tout en reconnaissant la nécessité d'améliorer nos aires de jeux et en saluant le travail des services, le groupe UDC choisira l'abstention sur ce préavis en espérant que la Municipalité saura à l'avenir davantage concilier ambition et maîtrise des coûts. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je vais tout d'abord répondre à l'intervention de M. le Conseiller THIÉMARD et vous rassurer, les places de jeux sont sécurisées. Elles sont conformes aux normes d'alors, mais ne peuvent pas être certifiées selon les normes actuelles. Cela veut dire que s'il y a de trop grosses rénovations, elles tombent sur les normes d'aujourd'hui. Et là, on n'est pas conforme. Et là, on devrait fermer la place de jeux si c'est trop conséquent, si nos entretiens courants font que le jeu passe à un autre stade de rénovation. C'est ça qui est problématique.

Néanmoins, là aussi toujours pour vous rassurer, il y a un suivi, tout un protocole de suivi sécuritaire par nos équipes sur le terrain qui est mensuel et qui se multiplie avec des séances supplémentaires avec les experts du BPA. Nous pourrions avoir l'occasion de vous détailler ce protocole-là si vous le souhaitez. Dans tous les cas, les places de jeux, dans leur suivi, sont dans un suivi rigoureux et sont vieillissantes, mais sûres à ce stade-là.

Maintenant, sur la maîtrise des coûts, j'aimerais rappeler encore une fois, et je l'ai déjà dit dans ma précédente intervention, je peux comprendre que ce montant-là puisse être impressionnant, néanmoins, il court jusqu'à 2031, ça s'étale sur une grande période de temps. Les montants sont de l'ordre d'une moyenne de CHF 400'000.-. On l'a vu par les exemples que je vous ai dit, que ce soit la ville de Nyon, de Vevey et encore Lausanne, nous sommes dans la moyenne voire plutôt inférieure. Renens était beaucoup plus élevée. Par rapport aux cours d'école, le fait que ce soit inclusif rajoute une petite topette, un coût un peu plus supplémentaire pour certains aspects, certaines typologies de jeux, parce qu'on ne peut pas simplement mettre une balançoire avec une sangle, non on ne peut pas. Mais dans tous les cas, oui, nous maîtrisons les coûts. Nous avons fait du sur-mesure sur chaque emplacement pour limiter au maximum. J'aimerais encore rajouter un élément qui n'a pas été ajouté dans nos débats. C'est que les places de jeux sont souvent des îlots de chaleur. Elles sont dégagées d'ombrages. Or, il faut qu'on rajoute des végétaux, des arbres en l'occurrence, pour amener de la fraîcheur pour un public cible qui a hautement besoin d'être couvert par une protection végétale, donc par des arbres. Donc, ça aussi, c'est des coûts nouveaux dans la conceptualisation des places de jeux que nous avons pris en compte dans ce préavis-là. Voilà, merci de votre attention.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté par 44 oui, 26 abstentions et 2 non.

Discussion s'article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL :

Merci. J'ai pesé sur le bouton avant que le vote démarre et j'ai bien levé le bras. Vous ne m'avez pas donné la parole. Je pense que c'est trop tard. Le premier vote a été fait. Je ne sais pas si vous m'écouteriez 30 secondes. J'aurais voulu apporter deux ou trois petites précisions.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion a été close et quand j'ai regardé mon écran, il y avait zéro prise de parole.

M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL :

Vous n'avez pas bien fait votre travail. Si vous faisiez bien votre travail, vous devez regarder dans la salle. Je suis au fond de la salle d'accord, mais c'est vous qui avez fait une erreur aussi.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors, si vous voulez, vous pouvez prendre la parole sur l'article 2, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL :

C'est sur l'ensemble du préavis, je n'en ai pas pour longtemps. Il y a des chiffres...

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors écoutez, par la suite, il y aura la discussion qui sera ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL :

On annule ce que je dis, continuez votre vote. Mais à l'avenir, soyez un peu plus observatrice. Ce n'est pas votre première séance de Présidente du Conseil. Je vous remercie.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Très bien, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

J'ai juste une petite question. On a eu une demande de renvoi en Municipalité qu'on a passé pomme à l'os. On n'a pas voté dessus. Elle a été déposée par notre collègue M. Gildo DALL'AGLIO et on ne l'a pas voté.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors, il ne me semble pas que c'était une demande formelle de renvoi. Oui ?

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Il a demandé le renvoi à la Municipalité. Et on a passé dessus. Donc OK, c'est voté. Mais formellement, je ne suis pas sûr qu'on soit juste.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je vais juste reprendre le règlement du Conseil. Sauf erreur, il me semble que vous avez demandé à ce que la Municipalité retire. Ce n'était pas une demande de renvoi.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Effectivement, j'ai demandé à ce que la Municipalité retire le préavis, mais provisoirement, et revienne devant le Conseil.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Oui, mais ce n'est pas une demande formelle de renvoi, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Ma demande de prise de parole était au moment du vote pour annoncer que mon collègue n'avait pas pu avoir la parole. Je ne savais pas s'il y avait un défaut technique, mais tout est réglé. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

Même chose, Navrée.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Moi, c'était juste aussi pour préciser qu'effectivement, M. DALL'AGLIO n'avait pas demandé au

Conseil de renvoyer le préavis, mais demandait à la Municipalité de le retirer.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors, je reviens sur l'article 2. Donc la discussion est toujours ouverte sur cet article.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Discussion s'article 3

J'ouvre la discussion sur l'article 3.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité, un avis contraire et quelques abstentions.

Discussions s'article 4

J'ouvre la discussion sur l'article 4.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 4 est accepté à une évidente majorité et quelques abstentions.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR25.09PR est accepté à une évidente majorité et quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de rénovation d'une première série de places de jeux communales (« paquet 1 »), dans le cadre d'une stratégie de rénovation de l'ensemble des places de jeux hors cours d'écoles.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 3'200'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 74040.25 « Réaménagement des places de jeux – paquet 1 » et amortie sur 10 ans.

Article 4 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat du 25 mars 2021 de Madame la Conseillère communale Aurélie-Maude Hofer « Pour un aménagement de places de jeux inclusives qui rendent le jeu accessible pour tous ».

13. PRÉAVIS
N° PR25.10PR

*Composition de la
commission (ad hoc)*

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 740'000.- POUR FINANCER LES ÉTUDES RELATIVES AU DÉPLOIEMENT DES ZONES MODÉRÉES DANS LES QUARTIERS DE LA VILLE ET L'ACTUALISATION DES ÉTUDES RELATIVES À L'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER, UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'069'000.- POUR LES TRAVAUX LIÉS À LA CONSOLIDATION DES ZONES MODÉRÉES EXISTANTES ET AU DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DES ZONES MODÉRÉES DANS LES QUARTIERS DE LA VILLE ET LE RAPPORT SUR LE POSTULAT PO24.03PO DU 2 MAI 2024 DE MADAME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE SOPHIE MAYOR INTITULÉ « POUR UNE LIMITATION DE LA VITESSE À 30KM/H DANS LE CENTRE-VILLE ET LES RUES RÉSIDENTIELLES D'YVERDON-LES-BAINS »

RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. GILLES DE MONTMOLLIN

RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. ROLAND VILLARD

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Mireille BANDERET, Claire-Lise MAJOLA, Sophie MAYOR, Gilles DE MONTMOLLIN, Mathias ORTEGA, Ervin SHEU, Roland VILLARD, Olivier SIMON-VERMOT

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la commission, M. DE MONTMOLLIN donne lecture des éléments suivants :

Je ne vous lirai que quelques extraits du rapport ainsi que la conclusion. Tout d'abord, un bref rappel du contexte. Aujourd'hui, en dehors des axes structurants, le 70% des quartiers de la Ville est en zone dite modérée, généralement avec une vitesse limitée à 30 km/h. Les avantages de cette limitation sont connus : moins de dommages humains et matériels en cas de choc, diminution du bruit, convivialité accrue de l'espace public.

Les aménagements qui accompagnent cette limitation sont également connus : marquer de manière lisible les entrées des zones modérées, mettre en place des obstacles physiques, par exemple de la végétation et, en règle générale, appliquer la priorité de droite.

Ces zones modérées déjà en place dans notre Ville donnent aujourd'hui, la plupart du temps, satisfaction. Il convient maintenant d'achever la mise en œuvre du concept. Il s'agira donc de compléter les aménagements dans certaines zones déjà modérées où le résultat ne donne pas encore entière satisfaction, de mettre en place des zones modérées dans les quartiers encore à 50 km/h et d'étudier la faisabilité d'une modération de trafic dans quelques rues spécifiques.

Les axes structurants, par exemple l'avenue des Sports, l'avenue Haldimand, la rue Cordey, l'avenue des Bains, la rue des Philosophes ou encore la rue du Midi, ne sont pas touchés par les mesures de modération de la vitesse. En effet, il est essentiel de conserver une hiérarchisation claire du réseau routier.

Afin de réaliser ces objectifs, la Municipalité demande un crédit d'études de CHF 740'000.- et un crédit de réalisation de CHF 2'069'000.-. Suite à l'échange avec la délégation de la Municipalité que nous remercions, la commission souhaite exprimer deux souhaits, deux vœux. Tout d'abord, elle demande à la Municipalité d'exploiter sa marge de manœuvre pour ne pas appliquer aveuglément le principe de la priorité de droite en zone 30 dans les cas où les conséquences négatives seraient trop importantes, notamment sur le chemin de Floreyres, la route de Bellevue ou encore sur l'avenue des Quatre Marronniers. Par ailleurs, elle émet le vœu que le quartier de l'hôpital passe en zone 30 avant les travaux prévus au Collège de la Passerelle, de manière à diminuer les risques engendrés par le trafic lié à ce chantier.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité de la commission, M. VILLARD donne lecture des éléments suivants :

Je me bornerai à lire le résumé de mon rapport et les conclusions. La minorité du Conseil communal propose le rejet pur et simple du préavis PR25.10PR. Nous appelons à un préavis séparé pour l'étude sans engagement immédiat d'investissement. Une stratégie au cas par cas axée sur des projets déjà planifiés et coordonnés. Un débat démocratique élargi, incluant les citoyens. Refuser

ce préavis, c'est protéger le budget communal, respecter les contribuables, défendre les libertés et préserver une économie locale vivante.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Juan RAMIREZ :

C'est en tant que Vice-président de la COFI que j'interviens sur ce préavis. La COFI a accepté ce préavis à une faible majorité. Non pas que quiconque soit contre le déploiement des zones modérées, qui apporteront plus de sécurité et une réduction des nuisances sonores, mais parce que, contrairement à ce que la COFI a déjà demandé à plusieurs reprises, on nous fait voter deux choses à la fois : l'étude et la réalisation dans le même préavis.

En effet, premièrement, on nous demande CHF 740'000.- pour une étude, qui à ce stade n'a pas été commandée, puisqu'au vu des montants sur la loi sur les marchés publics, il va falloir faire un appel d'offre pour attribuer ce mandat. Et deuxièmement, on nous demande déjà de valider un crédit de réalisation de plus de deux millions sans connaître le résultat de cette étude. Dans ces conditions, une minorité de la COFI estime qu'elle ne peut pas vous recommander d'approuver ce préavis.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

Au nom du groupe UDC, je souhaite soutenir avec force le rapport de minorité car il met le doigt sur plusieurs dérives qui deviennent malheureusement récurrentes dans notre manière de gérer les projets d'investissement communaux.

Premièrement, la question des finances publiques. Nous sommes dans un contexte budgétaire difficile. Le budget 2025 affiche un déficit structurel de plus de CHF 10'000'000.-. Dans ces conditions, chaque franc investi doit être justifié par une analyse rigoureuse des besoins et des priorités. Or, le projet qui nous est présenté avec ses près de CHF 2'800'000.- apparaît comme un luxe injustifiable au vu d'autres urgences bien plus concrètes.

Deuxièmement, l'approche uniformisée et déconnectée du terrain. La carte qui accompagne ce préavis montre une volonté de généraliser les zones 30 sur tout le territoire urbain sans tenir compte des spécificités locales, des besoins réels, ni de la diversité des quartiers. Nous le répétons, la sécurité routière est essentielle, mais les mesures doivent être ciblées, notamment autour des écoles, crèches, EMS et dans les quartiers résidentiels à forte fréquentation piétonne, mais non de manière appliquée, automatiquement et centralisée.

Troisièmement, les impacts économiques et sociaux. Les conséquences indirectes du projet sont sous-estimées, allongement des trajets, désorganisation pour les commerçants et artisans, perte de clientèle liée à l'accessibilité, autant de risques pour la vitalité économique d'Yverdon, sans qu'il n'y ait véritablement d'études ni de débats qui ont eu lieu.

Le rapport de minorité propose une alternative plus réaliste, plus responsable et plus démocratique. Pour toutes ces raisons, le groupe UDC vous invite à refuser ce préavis en l'état. Je vous remercie.

M. le Conseiller Bladimir MENESES :

Il s'agit de réduire la vitesse pour améliorer le bien-vivre. Au nom du groupe Vert-e-s et solidaires, je tiens tout d'abord à saluer la démarche d'avoir regroupé plusieurs dossiers et projets. Cela permet d'avoir une vision d'ensemble vers une politique de circulation cohérente et surtout lisible pour la population.

Comme vous le savez, la réduction de la vitesse automobile a un impact direct sur le niveau sonore

en Ville. Le trafic motorisé est aujourd'hui l'une des principales sources de bruit. Ce bruit dépend fortement de la vitesse des véhicules. Plus la vitesse est élevée, plus le bruit est intense. Je ne vais pas entrer dans les détails techniques. Ils sont disponibles pour celles et ceux qui le souhaitent. Mais retenons ceci : passer de 50 à 30 km/h permet de réduire la puissance sonore de près de 50%.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour les habitants ? Moins de bruit de moteur, moins d'accélération et de freinage agressif, moins de stress sonore au quotidien. Cela améliore le confort de vie, notamment dans les rues étroites, les quartiers résidentiels et aux abords des écoles.

Contrairement à une idée reçue, ralentir ne signifie pas bloquer le trafic. Les études montrent que la fluidité peut s'améliorer avec des vitesses modérées, car il y a moins d'à-coups, moins d'arrêts brusques. Et pour les automobilistes eux-mêmes, c'est souvent moins stressant car ils n'ont plus à adapter sans cesse leur allure à des zones aux limitations multiples.

Réduire la vitesse, c'est aussi préserver la santé publique. C'est moins d'accidents et surtout moins de gravité quand ils se produisent. C'est aussi moins de pollution sonore qui, rappelons-le, est reconnue comme un facteur de risque sanitaire. Dans une Ville comme Yverdon-les-Bains qui regarde vers l'avenir, où l'on développe des quartiers mixtes et où les axes routiers sont très fréquentés, nous avons une responsabilité : celle d'adopter une vision claire centrée sur le bien-vivre.

Alors oui, réduire la vitesse, c'est améliorer la qualité de vie, c'est faire le choix d'une Ville respectueuse de l'humain, respectueuse de la vie et cela, c'est le cœur de la démocratie. Pour toutes ces raisons, au nom du groupe Vert-e-s et solidaires, je vous invite, chères et chers collègues, à accepter ce préavis. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le groupe PLR partage pleinement les arguments du rapport de minorité déposé par M. Roland VILLARD. Nous trouvons inacceptable et dangereux de mélanger un crédit d'études et un crédit d'investissement dans le même préavis. Cela donne carte blanche aux services de la Ville pour les cinq années à venir pour des aménagements sans que le Conseil communal ait son mot à dire et cela nous dérange fortement.

De plus, bien que l'intention de réduire la vitesse et d'améliorer la sécurité soit louable, ce projet soulève plusieurs préoccupations. Par exemple, la généralisation du 30 km/h dans tous les quartiers de la Ville à terme ne semble pas tenir compte des spécificités de chaque quartier. Appliquer une même mesure à des zones qui sont toutes différentes les unes des autres, risque de ne pas répondre efficacement aux problématiques de chaque secteur. Chaque secteur a ses spécificités en termes de circulation et d'habitat et le fait d'appliquer une même mesure partout risque de ne pas répondre aux besoins réels des habitants.

Dans le même sens, il nous semble que la concertation avec les riverains n'a pas été suffisamment approfondie. Imposer ces mesures sans vrai dialogue n'est pas idéal et cela porte atteinte à la liberté de déplacement, ce qui nous pose problème en tant que PLR.

Par ailleurs, le coût important de cette opération, plus de CHF 2'800'000.- pour études et investissements, mérite qu'on s'interroge sur la priorité de cet engagement financier. Ne faudrait-il pas envisager d'autres priorités budgétaires ?

Pour toutes ces raisons, le PLR partage les conclusions du rapport de minorité et vous invite à rejeter le préavis PR25.10PR.

M. le Conseiller Laurent THIÉMARD :

Sur le fond, le groupe des Vert'libéraux n'est pas foncièrement opposé aux zones 30. On reconnaît les avantages. Il faudrait forcément que ça ne se développe pas, que ce soit développé dans des zones qui puissent l'accepter, que ce soit utile. Par contre, nous c'est plutôt effectivement sur la

forme que ce préavis nous pose un problème. Effectivement, sur le mélange du crédit d'investissement et du crédit d'études et aussi cette notion d'estimation des coûts, c'est très difficile de voir des montants pareils estimés, avec tous les risques, que ces montants puissent considérablement évoluer par la suite. C'est pour ça que le groupe Vert'libéraux refusera ce préavis.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Bon, je crois que beaucoup de choses ont déjà été dites sur la question notamment des nuisances sonores et puis de la sécurité accrue par l'abaissement de la vitesse. Je tenais aussi à rappeler qu'on en a beaucoup discuté aussi au niveau cantonal. Ça se discute aussi au niveau fédéral sur notamment un moratoire pour les zones 30, ce qui a été d'ailleurs totalement rejeté par le Grand Conseil. En particulier, parce qu'on souhaitait pouvoir maintenir une certaine autonomie communale. Que le Canton vienne gérer les affaires communales, ce n'était pas du tout souhaitable. Là, du coup, on est au niveau communal et on en discute, donc on est vraiment au bon niveau pour parler de ça.

Maintenant, la question de l'unité de matière des préavis, ça je dois dire que c'est un vieux serpent de mer. On a eu plusieurs situations de la part d'à peu près toutes les législatures, toutes les majorités qu'on a pu rencontrer. On s'est parfois demandé pourquoi est-ce qu'on n'avait pas regroupé certaines choses et puis parfois on a dit : « non, non mais là ça ne va pas, il faudrait séparer parce qu'on ne peut pas se prononcer ». Je rappelle qu'on peut toujours amender malgré tout un préavis si on souhaite couper quelque chose parce qu'on juge que ça ne va pas ensemble.

Voilà, en tous les cas le groupe socialiste soutiendra sans réserve ce préavis parce que nous pensons que la sécurité et la tranquillité de nos citoyens n'a pas de prix.

*Demande de renvoi à la
prochaine séance*

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je regrette un petit peu, qu'une fois de plus, on a reçu une sorte de préavis un peu Frankenstein avec un crédit d'études, un crédit d'investissement. Ça a été dit par les commissions de surveillance, par la Commission des finances, ça a été dit maintes fois par ce Conseil communal, et très souvent, la Municipalité nous avait dit qu'elle avait compris le message et puis qu'ils ne le feraient plus et ils le refont chaque fois. On se demande effectivement, si peut-être, qu'ils ne se foutent pas de nous, parce que finalement on va arriver au bout de la législature, on va continuer à recevoir des préavis dans ce genre.

Alors oui, on peut essayer de faire un exercice de modification comme l'a rappelé M. Stéphane BALET du préavis. Alors, peut-être qu'on devrait s'y essayer, mais ça va être compliqué. Si vous voulez on sépare en deux préavis différents ici avec des votes, ça pourrait nous prendre la soirée. Alors, je pense que le plus simple, je vais demander un report, comme ça on vote le report et puis peut-être que les groupes pourront se mettre d'accord sur une manière de d'abord préparer ce préavis, présenter en deux préavis peut-être, comme ça il sera conforme et puis la prochaine fois on le votera de manière conforme.

Donc, je demande simplement le report du préavis à une prochaine séance, comme ça les groupes pourront proposer ensemble une version conforme à l'unité de matière, et puis, peut-être qu'une fois dans cette législature on aura réussi à corriger un préavis qui n'aurait pas dû être comme ça, parce que ça pose aussi des problèmes du point de vue du droit référendaire ou de ce type-là, de mélanger des choses différentes et de forcer tout dans un même objet. Donc voilà, officiellement, je demande un report de ce préavis. Merci.

***Vote s/demande de
renvoi***

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous sommes donc en présence d'une demande de renvoi de ce préavis selon l'article 87 de notre règlement. Cette demande doit être appuyée par un cinquième des membres au moins, soit en l'occurrence 16 membres.

La demande de renvoi est acceptée par 23 oui, 44 non et 7 abstentions.

**14. PRÉAVIS
N° PR25.13PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'850'000.- POUR FINANCER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER POUR LA PERIODE 2025-2028

RAPPORTRICE : MME APOLLINE CARRARD

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Majda ARRHAOUI L'MATI, Apolline CARRARD, Rachel RYTZ, Gildo DALL'AGLIO, Loann GAILLARD, Denis GONIN, Gian Carlo VALCESCHINI

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme CARRARD donne lecture des éléments suivants :

Au vu de l'état fortement dégradé de certains tronçons routiers de la Ville, chaussées déformées, fissures, trous, la commission a été convaincue de la nécessité de les entretenir à des fins de sécurité et de viabilité. Elle souhaite cependant une meilleure coordination des travaux entre les services concernés et demande qu'une planification soit systématiquement communiquée à l'ensemble de ceux-ci pour les tronçons prévus dans le préavis.

En ce sens, la commission formule le vœu que la Municipalité et ses services veillent à tout mettre en œuvre pour assurer une coordination inter-service efficiente. De même, il est souhaité qu'Y-CAD SA fasse sa part dans l'effort de coordination.

Finalement, la commission trouve cette demande de crédit pertinente et salue la flexibilité que le crédit permet.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Juliana LEON :

Le groupe Vert·e·s et solidaires tient tout d'abord à souligner l'importance de maintenir le réseau routier communal en bon état. Cela dit, nous ne pouvons approuver ce préavis sans réserve, car nous regrettons l'approche retenue qui consiste à refaire à l'identique sans intégrer les améliorations nécessaires pour la sécurité de toutes et tous.

En effet, plusieurs des tronçons concernés par ce crédit d'entretien sont explicitement identifiés comme problématiques dans le plan directeur de la mobilité douce (PDMD) établi par la Municipalité en 2018. Il s'agit des tronçons suivants qui figurent comme priorité 2 ou 3 du PDMD :

- Avenue Kiener, au niveau du giratoire rue des Moulins, point faible 68, 70, 74 du PDMD.
- Chemin de Roseyres, point faible 104, 119 du PDMD.
- Rue du Chasseron, carrefour avec la rue d'Orbe identifiée au point 65 du PDMD.
- Rue du Cheminet, point 63 du PDMD.

Refaire ces tronçons à l'identique, sans intégrer les adaptations nécessaires pour la sécurité des cyclistes et piétons serait une occasion manquée pour 10 ou 15 ans et une contradiction avec les orientations déjà posées par la Municipalité elle-même.

Le Canton de Vaud montre l'exemple en intégrant la stratégie vélo dans les réfections de routes cantonales, comme dans le récent projet EMPD 25_LEG_45. Il est logique que notre Ville fasse de même dans un souci de cohérence, de durabilité et de responsabilité budgétaire.

Afin de ne pas retarder les travaux potentiellement urgents, nous ne proposerons pas d'amendement ce soir, mais formulons un vœu. Que la Municipalité veille, dans la mesure du possible, à intégrer les adaptations recommandées par le PDMD lors des interventions d'entretien prévues, en particulier sur les tronçons déjà identifiés comme prioritaires pour la mobilité douce.

Le groupe Vert·e·s et solidaires, annonce un vote libre sur ce préavis. Nous reconnaissons l'utilité d'entretenir les routes, mais regrettons le manque de vision d'ensemble. Nous vous remercions de votre attention.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une quasi-unanimité, quelques abstentions et 2 avis contraires.

Discussion s'article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à une quasi-unanimité, quelques abstentions et un avis contraire.

Discussion s'article 3

J'ouvre la discussion sur l'article 3.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à une quasi-unanimité, quelques abstentions et un avis contraire.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

La Municipalité tient à vous confirmer qu'elle sera très attentive aux améliorations de marquage voire de géométrie qui pourraient être entreprises dans le cadre des différents travaux d'enrobés planifiés dans le cadre de ce préavis. Il faut toutefois noter que peu de rues, en fait, aujourd'hui, sont concernées par un potentiel d'amélioration générale pour les cycles et sont prêts à un projet de requalification globale. En effet, il s'agit pour la majorité des axes qui sont proposés dans le préavis de rues de quartiers ou de villages, on va dire, de dessertes, dont le gabarit n'est pas adapté, n'est pas modifié pour créer des aménagements cyclables en sites propres.

Des améliorations ponctuelles sont toutefois possibles. Elles sont prévues dans le cadre de nos projets en cours, notamment à l'approche des carrefours, des giratoires ou d'autres intersections. La Municipalité sera très attentive à ce qu'il y ait des améliorations ponctuelles comme elle l'a toujours fait jusqu'à maintenant.

Les rues identifiées dans le préavis ne font pas l'objet d'un réaménagement complet, n'ont pas de budget, n'ont pas d'investissement, n'ont pas de ressources en personnel. Il n'y a aucune intervention du Service des énergies ou du chauffage à distance qui est prévue sur ces axes-là. C'est pour cette raison que nous nous permettons d'avancer pour un meilleur enrobé pour des travaux d'entretien. Mais ces travaux d'entretien n'entravent en rien de futurs projets de requalification et de sécurisation plus importants sur ces axes-là. Je vous remercie pour votre attention.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.13PR est accepté à une quasi-unanimité, quelques abstentions et un avis contraire.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'entretien du réseau routier pour la période 2025-2028.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 2'850'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n°41070.25 « Entretien du réseau routier 2025-2028 » et amortie en 10 ans.

15. POSTULAT N°PO25.06PO

POSTULAT DE M. LAURENT ROQUIER « AUGMENTER LES MOYENS DE LA POLICE NORD-VAUDOIS (PNV) »

La perception de la sécurité dans notre centre-ville a augmenté, ce qui a nécessité un renforcement des patrouilles policières, souvent au détriment d'autres missions. Malgré ces efforts, la présence policière demeure insuffisante. Les patrouilles sont trop rares et les trafiquants de drogue opèrent ouvertement.

La police du Nord-Vaudois (PNV) a besoin de plus d'effectifs. Il ne s'agit pas ici de remettre en question la politique des quatre piliers, mais de renforcer l'axe de la répression et du contrôle. Pour lutter efficacement contre le trafic de stupéfiants, il est essentiel de renforcer la présence policière, de maintenir l'ordre public et de protéger les citoyens des effets néfastes de ce trafic. Une plus grande visibilité des forces de l'ordre dissuade les trafiquants et renforce le sentiment de sécurité des habitants, ce qui améliore la qualité de la vie et encourage l'usage des espaces publics. Ce renforcement aura également un impact positif sur la prévention et la dissuasion de la délinquance.

Cependant, nous sommes tous conscients des contraintes budgétaires et des difficultés financières actuelles de la Ville. Une augmentation des effectifs de la PNV entraînerait inévitablement une hausse des charges, ce qui, au vu des pertes financières de ces dernières années, serait malvenue. Il serait donc prudent que des économies équivalentes soient réalisées dans d'autres services pour compenser cette hausse. Ces économies devraient être comparables en termes d'ampleur, de durée et de pérennité. Des mesures ponctuelles ne sauraient compenser des dépenses durables.

Le Conseil communal a des compétences limitées pour répondre à cette situation. Selon l'article 100 du règlement du Conseil communal, il autorise les dépenses de la Commune via l'adoption du budget, mais l'élaboration de ce dernier relève de la compétence de la Municipalité.

Quant à l'engagement du personnel à la PNV, cette responsabilité appartient à l'association concernée et plus précisément à son comité de direction.

Ce postulat se limite donc à demander que la Municipalité évalue le renforcement des effectifs nécessaires pour répondre à cette situation et examine la possibilité d'intégrer cette évaluation dans son processus budgétaire.

Je formule également le vœu que la Municipalité identifie des économies durables dans d'autres

domaines, permettant de compenser les charges supplémentaires engendrées par l'augmentation des effectifs. En fonction des échanges et des orientations exprimées lors du débat, la Municipalité pourra, à sa discrétion, intégrer les impulsions du Conseil dans l'élaboration de son budget.

Postulat : Le Conseil communal invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'estimer l'augmentation d'effectifs (EPT) qui serait nécessaire pour arriver à une présence policière plus soutenue aux alentours de la place d'Armes et de la gare et suffisante pour améliorer sensiblement la perception de sécurité et lutter contre le deal de rue. Deuxième point, d'intégrer les résultats de cette estimation dans le processus budgétaire. Je vous remercie pour votre attention.

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Demande de renvoi en commission

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Alors la proposition de postulat de notre collègue ROQUIER a l'avantage d'annoncer clairement la couleur : lutter contre le deal de rue en augmentant le pilier de la répression. Mieux encore, il propose pour des questions budgétaires un rééquilibrage qui se fasse afin de compenser l'augmentation des coûts engendrés par sa proposition. Pour résumer, augmenter le pilier répressif et financer la mesure par la diminution des trois autres.

Je souhaite revenir sur la conférence organisée récemment par la Ville, d'ailleurs là, j'en profite pour remercier la Ville, j'ai trouvé que c'était une conférence extrêmement intéressante sur toutes les questions liées au deal de rue. Par ailleurs, je n'y ai pas vu le Conseiller ROQUIER, mais on était très nombreux et j'avoue que peut-être je ne l'ai juste pas vu. Lors de la table ronde, plusieurs éléments ont été mis en évidence par les spécialistes présents et je souhaite reprendre quelques citations que j'ai prises dans l'article de La Région, j'espère que le rédacteur en chef présent ce soir sera content que j'aie été ressortir ces citations. Alors, en 2024, nous avons renforcé notre présence de 76 % dans le secteur de la gare. Ça, c'est M. Marc Dumartheray, commandant de la police du Nord-Vaudois. Donc on a quand même augmenté pendant 2024 de 75 %.

Chaque pilier agit comme les moyens d'une même chaîne. Il faut travailler ensemble, on ne peut faire fi de la prévention ou de la réduction des risques et tout miser sur la répression. Alors là, c'est plus étonnant, c'est Sylvie Bula, commandante de la police cantonale vaudoise. Il faut aider les populations vulnérables, mettre des toits sur les têtes, fournir des occupations, de l'aide sociale. Ça c'est Frank Zobel, directeur adjoint d'Addiction Suisse. Il faut aller vers les gens, favoriser l'accompagnement actif, c'est Ahmed Berzig, adjoint au médecin cantonal vaudois.

Le constat général est que si le pilier répressif était à lui seul capable de régler le problème, la situation serait déjà réglée en réalité. Alors, faut-il classer ce postulat ? Alors je n'ai pas dit ça non plus. La solution proposée ne nous convient pas, mais nous ne voulons pas enterrer la question. La population est inquiète et cette inquiétude est légitime. Nous devons donner une réponse à ce sentiment d'insécurité. D'un autre côté, la problématique de la précarité et de son impact sur les addictions mérite également que nous trouvions des solutions.

Notre proposition est de renvoyer ce postulat à la Commission de sécurité. À ce propos, je souhaite rappeler quelques éléments en lien avec la création de cette commission. La police intercommunale, comme son nom l'indique, n'est pas sous l'autorité directe de la Municipalité. Nous ne pouvons pas amender le budget de la police intercommunale, ça on l'a appris à notre détriment. Par la suite, on avait demandé et obtenu la création d'une commission nantie de super-pouvoirs. J'insiste là-dessus, on a vraiment des super-pouvoirs, qu'on n'utilise pas beaucoup, mais on a des super-pouvoirs. Enfin, en effet, nous portons les voies yverdonnoises lors des séances du Conseil intercommunal de l'association Police Nord-Vaudois.

Pour rappel, je vous lis juste l'article 49a, que peut-être vous ne trouverez pas dans votre règlement, parce que, comme moi, vous êtes depuis trop longtemps dans le Conseil communal, puisque ça ne fait pas très longtemps qu'on a fait cette modification, qui parle de la commission de sécurité. La commission de sécurité est chargée d'examiner les questions et propositions en lien

avec la sécurité publique, notamment dans le cadre de la gestion intercommunale, des missions de police communale et de rapporter sur ces sujets au Conseil communal. Elle conseille le délégué communal au Conseil intercommunal de l'association Police Nord-Vaudois dans l'analyse des positions sur lesquelles il doit se prononcer. Alinéa 3 : le délégué au Conseil intercommunal de l'association Police Nord-Vaudois est membre de droit de la commission de sécurité. Les autres membres sont nommés conformément à l'article 41 du présent règlement.

Tout ça pour vous dire qu'en fait, c'est vraiment la Commission de sécurité qui dit à son délégué ou qui conseille son délégué pour porter les voies yverdonnoises au niveau du Conseil intercommunal. Donc, en fait c'est par eux qu'il faudrait passer si on souhaitait pousser dans un sens ou dans l'autre le budget finalement de la police intercommunale.

En conclusion, le groupe PS souhaite que ce postulat soit renvoyé à cette Commission de sécurité afin de traiter la partie qui concerne les aspects sécuritaires. En fonction des travaux de la Commission, nous pourrions la renvoyer à la Municipalité en lui demandant de travailler sur les autres aspects en lien avec le deal de rue.

Je terminerai sur les coûts de la solution proposée. Si l'idée est d'avoir une patrouille en permanence sur le périmètre de la gare, 365 jours par an et 24 heures sur 24, il faut environ 10 nouveaux policiers, ce qui à la louche coûte environ CHF 2'000'000.- par an. Pour nous, il n'est pas question, pour le groupe socialiste, de compenser ces coûts par une diminution équivalente sur d'autres prestations. Lutter contre le sentiment d'insécurité, d'accord, mais pas sur le dos des plus défavorisés.

Discussion s/renvoi en commission

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous sommes donc en présence d'une demande de renvoi en commission et plus particulièrement à la Commission de sécurité. Conformément à l'article 72 de notre règlement, le postulat peut être renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération si un cinquième des membres le demandent, soit en l'occurrence 15 membres.

La discussion est donc ouverte sur la demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

J'avais pris la parole pour parler du postulat en lui-même et appeler à son rejet. Du coup, ma prise de parole ici n'est pas pertinente. Merci.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

J'entends bien la proposition de mon collègue BALET par rapport à un renvoi en commission, respectivement à la Commission de sécurité, mais il s'est tenu aujourd'hui une séance, les assises du commerce du centre-ville et un élément qui était très intéressant et par ailleurs pour lequel plusieurs membres de la Municipalité y ont participé. Un élément très important est ressorti par les commerçants de la Ville, c'est l'insécurité. De nombreux commerçants ont signalé lors de cette manifestation l'insécurité des clients qui viennent au centre-ville et qui ont peur et qui se détournent du centre-ville. Donc je vous propose de renvoyer directement en Municipalité ce postulat et non à la Commission de sécurité afin de gagner du temps. Je vous remercie.

M. le Municipal Christian WEILER :

La Municipalité ne s'oppose pas, évidemment, à un renvoi en Commission. De toute manière, la Commission qui devrait traiter ce postulat serait la Commission de sécurité qui va, de toute manière, devoir prendre ce dossier.

Effectivement, comme l'a dit le Conseiller BALET, la Municipalité a redonné le pouvoir au législatif puisqu'il va au Conseil intercommunal avec les pleins pouvoirs. Donc, le droit législatif a été maintenu, maintenant, a été rétabli. C'est une bonne chose avec laquelle on peut travailler. Cette

Commission maintenant doit prendre du corps et prendre ce genre de situation. Par contre, j'apprends avec bonheur qu'avec dix policiers, on peut mettre une patrouille en permanence à la gare toute l'année, ce qui va être un peu compliqué pour arriver avec seulement dix policiers. Mais je pense que c'est un sujet qui vaut la peine qu'on puisse en discuter de manière claire et puis revenir devant ce Conseil avec des propositions concrètes d'une manière ou d'une autre.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je pense que le renvoi en Commission est un mauvais message, même si je ne suis pas absolument persuadé de l'outil actuel de ce postulat. Je pense que nous devons, d'une manière ou d'une autre, répondre à des problématiques d'insécurité qui touchent nos commerçants et toutes sortes d'habitants. Il y a certes un certain mieux, mais on voit quand même que le soir, la ruelle de la gare est de nouveau, est vraiment tenue par les trafiquants.

Je relate un événement récent encore qui est arrivé, c'est un homme qui est d'origine africaine et qui typiquement s'est fait aborder par les dealers avec un de ses collègues qui est un pasteur d'ailleurs et souvent ce qu'on ne se rend pas compte c'est l'attitude qu'ils ont. Certains ont dit que c'est une lutte contre les gens de couleur et bien ce n'est pas vraiment comme ça que ça fonctionne et d'ailleurs souvent ils se tiennent comme un gang, ils sont beaucoup plus menaçants et agressifs envers les gens qu'ils considèrent comme leurs inférieurs, d'autres gens de la communauté noire mais pas membres de gangs. Et il y a eu une forte agressivité, les gens ont été poursuivis au couteau, ont dû se réfugier dans le Legend Bar, c'était un dimanche soir, et il n'y a pas très longtemps, c'était pendant la période du Comptoir. Et c'est arrivé, et des événements comme ça, il y en a quand même eu quelques-uns dans cette ruelle de la gare.

Donc, on a quand même des problèmes encore d'insécurité, même si globalement il y a du mieux. Je ne suis pas persuadé, effectivement, que dix policiers, c'est ce qui va permettre de résoudre totalement le problème. Je pense qu'il faut des effectifs dans une action cantonale, concertée peut-être, pour pouvoir frapper fort contre le réseau, contre ces bases arrières. Et, je ne suis pas sûr qu'on va résoudre ça ainsi. Mais ce n'est pas un postulat en soi qu'on renvoie à la Municipalité, c'est plutôt un signal, puisque vous savez qu'un postulat finalement, la Municipalité elle va y répondre d'une manière ou d'une autre qu'elle jugera pertinente. Donc, je ne soutiendrai pas le renvoi en Commission et je suis pour le renvoi à la Municipalité. Merci.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Commission du PO25.06PO est accepté par 33 oui, 36 non et 3 abstentions.

**16. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX**

16.1

Une interpellation de Mme la Conseillère Juliana LEON (Recyclage ou incinération à la cimenterie : où vont les déchets plastiques du sac LEO ?)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Mme la Conseillère LEON GIRALDO, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, Mme LEON GIRALDO vous avez la parole.

Mme la Conseillère Juliana LEON GIRALDO :

Par un communiqué en date du 5 mai 2025, Holcim annonce fièrement que sa cimenterie d'Éclépens fonctionne depuis le début de l'année sans pétrole, ceci grâce au recours accru à des

combustibles alternatifs parmi lesquels des déchets plastiques.

Fait notable, et dans un but affiché de renforcer l'économie circulaire, Holcim a acquis en 2024 le groupe grandsonnois Cand Landi, acteur important de la valorisation des déchets plastiques dans le Nord vaudois et également l'un des actionnaires de la société LEO Recycle SA. En partenariat avec cette dernière, la Ville a mis en place le système LEO visant à collecter les plastiques ménagers via un sac payant spécifique pour une phase de test d'une durée d'un an.

Selon la communication municipale, les déchets ainsi récoltés sont triés à Grandson puis transformés en matériaux recyclés ou, si ce n'est pas possible, valorisés énergétiquement pour produire de l'électricité et du chauffage.

Consciente que la mise en place d'une telle filière de recyclage des plastiques tant attendue en Suisse romande se développe en parallèle du système de collecte pour éviter le problème de la poule et de l'œuf, mais craignant de voir notre Ville associée malgré elle à une opération de greenwashing d'un géant du ciment, je me permets d'interpeller la Municipalité avec les questions suivantes.

1. Le centre de tri LEO projeté à Grandson est-il déjà en fonction ? Si oui, depuis quand et avec quelle capacité ?
2. La Municipalité dispose-t-elle d'informations sur l'avancement du projet d'usine de granulation, sauf erreur également prévue à Grandson, maillon essentiel pour que cette filière puisse véritablement être qualifiée de recyclage de matériaux et contribuer à l'économie circulaire ?
3. Quel pourcentage des plastiques collectés via les sacs LEO est aujourd'hui effectivement trié ? Quel pourcentage est recyclé en matériaux et quel pourcentage est valorisé énergétiquement ? Où ces opérations ont-elles lieu ? Si une partie des déchets yverdonnois est envoyée à la cimenterie d'Éclépens pour y être utilisée comme combustible alternatif, quels sont les flux financiers liés à cette opération ?
5. Dans la mesure où Holcim via Cand-Landi est impliqué dans LEO Recycle, la Municipalité dispose-t-elle de moyens pour s'assurer que des déchets plastiques pouvant être recyclés ne soient en fait incinérés ?
6. À l'issue de la phase pilote, la Ville a-t-elle prévu une évaluation indépendante de cette filière ? Cette évaluation inclurait-elle une analyse de cycle de vie ACV permettant de comparer l'impact environnemental de la situation avec et sans collecte LEO ?

Par ailleurs, au-delà du tri et du recyclage, l'objectif prioritaire devrait rester la réduction à la source de l'utilisation du plastique. Car, comme dit un adage bien connu, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.

Je me permets donc d'ajouter une ultime question. Au-delà de l'encouragement au tri des déchets plastiques, quelles mesures la Municipalité prévoit-elle de mettre en place ou de renforcer dans le domaine de la prévention afin d'inciter citoyennes, citoyens et commerces à réduire la production de déchets plastiques ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Mme la Conseillère LEON, je vous remercie pour votre question et suis maintenant en mesure de vous donner quelques éléments de réponse, en tout cas pour ce qui est de compétence de la Municipalité.

Vos premières questions concernent plutôt la question de la gouvernance, mais aussi le développement futur de LEO Recycle. Pour information, il est utile de rappeler que le projet des sacs plastiques LEO est dirigé par l'entreprise vaudoise LEO Recycle SA, basée à Grandson. Cette société a été créée en réponse à la motion Dobler, adoptée en 2021 par le Parlement, qui vise à développer la filière du recyclage des plastiques en Suisse. LEO Recycle est responsable de la

collecte, du tri et de la valorisation des déchets plastiques ménagers et des briques alimentaires. Les déchets collectés sont triés localement à Grandson, puis transformés en matériaux recyclés ou, si ce n'est pas possible, valorisés énergétiquement pour produire de l'électricité ou du chauffage, comme vous l'avez mentionné dans votre question.

En ce qui concerne la gouvernance, le projet LEO est mis en œuvre en partenariat avec les autorités locales, notamment la Ville d'Yverdon qui a lancé une phase test de cette nouvelle prestation de collecte des déchets dès le 1^{er} janvier 2025, mais la commune de Grandson est également impliquée dans ce projet sous l'impulsion de Strid. Ainsi, la direction opérationnelle du projet est assurée par LEO Recycle SA, tandis que la gouvernance stratégique est partagée entre l'entreprise et Strid, et plus étroitement entre les communes partenaires telles qu'Yverdon et Grandson.

La capacité du centre est à ce jour de 3'000 tonnes de plastique par année pour la première phase. La création de l'usine de granulation sera faite en troisième et dernière étape du projet car il faudrait une masse critique d'environ 15'000 tonnes qui serait nécessaire pour que cette démarche soit économiquement viable. Sa création est toutefois prévue à l'horizon 2029-2030 à Bonvillars et permettra d'assurer le tri et la valorisation de presque 30'000 tonnes de plastique par année.

Au niveau du pourcentage de recyclage des effets des plastiques, votre question numéro 3. Les premières analyses des flux triés dans le cadre de la phase de test actuellement en cours au centre de tri LEO à Grandson indiquent que d'une part tous les plastiques collectés sont soumis au processus de tri. Environ 70% des plastiques sont effectivement recyclés en matériaux et 30% constituent plutôt des refus de tri qui ne peuvent pas être recyclés selon les conditions actuelles. S'agissant de la matière recyclée, la quasi-totalité, donc les 90% environ, sont envoyés en France dans les usines de granulation parce qu'en Suisse on n'a pas encore cette technologie. Les 10% restants sont répartis entre des unités de recyclage en Italie, notamment pour une partie du PET qui ne peut pas être recyclé en Suisse pour des questions sanitaires et qui, pour rappel, ne devrait pas être mis dans les sacs LEO et puis en Suisse, où certains plastiques sont recyclés, mais localement. Ainsi, sur les 11 tonnes collectées par la Ville et les communes partenaires du périmètre, entre janvier et avril 2025, il y a presque 8 tonnes qui ont pu être recyclées en granulés plastiques ou en cartons ondulés pour les briques de boissons.

En ce qui concerne la fraction de déchets non recyclables, celle-ci est vouée à être valorisée thermiquement en unités de valorisation thermique de déchets, les UVTD. À ce titre, LEO Recycle collabore avec l'usine Tridel à Lausanne. Toutefois, en raison des quantités encore limitées collectées dans cette première phase, les déchets non recyclables sont provisoirement stockés justement sur le site de centre à Grandson, en attendant un volume suffisant pour l'acheminement vers l'incinération à Tridel. Ces chiffres reflètent une phase transitoire. La filière est encore en ajustement, mais les données évolueront avec l'augmentation des volumes et l'amélioration des procédés.

Par rapport aux flux de matière et à la cimenterie, vos questions 4 et 5, à ce jour et par rapport aux informations fournies par Cand-Landi ou le projet LEO ou Holcim, aucun déchet plastique collecté dans le cadre de la filière LEO n'est envoyé en cimenterie. Cette voie de valorisation n'est pas envisagée puisque l'objectif est de maximiser le recyclage matière. Il n'existe donc aucun flux financier aujourd'hui entre LEO Recycle et Holcim. Bien que Cand-Landi soit détenue par Holcim, l'entreprise n'est actionnaire que de 20%, à part égale avec quatre autres entreprises impliquées dans LEO et donc elle ne détient pas de position majoritaire ou dominante dans les prises de décisions et la gouvernance de la filière de recyclage.

La Municipalité rappelle que le projet LEO vise avant tout le recyclage des plastiques. Idéalement, ces déchets ne devraient effectivement pas avoir été produits, pas avoir été consommés ni achetés. Mais en attendant, une collecte volontaire est proposée à domicile sur inscription. La valorisation énergétique non rentable encore pour LEO Recycle renforce cette priorité donnée au recyclage.

Par rapport à vos questions 6 et 7 sur la sensibilisation, dans une logique liée justement au statut pilote de cette mise en place de la collecte LEO, avec mon dicastère, on prévoit d'effectuer un audit

de la filière pour voir quels processus on pourrait améliorer, une analyse du cycle de vie évidemment, qui pourrait avoir un effet, disons d'évaluer l'impact de cette nouvelle filière de recyclage, tant financier qu'écologiquement parlant. Au-delà du tri, la Municipalité agit pour réduire les déchets plastiques à la source. En 2025, on a une campagne qui mettra en valeur le travail des équipes de terrain contre le littering. Nous avons aussi un partenariat fort avec Ecomanif où toutes les manifestations sont fortement incitées à ne plus utiliser de plastique à usage unique. Un règlement communal est en cours pour interdire les plastiques uniques. En l'occurrence, la meilleure mesure serait une loi cantonale.

Une seconde en partenariat avec ZeroWaste se déroulera aussi à l'automne 2025 jusqu'au printemps 2026 pour encourager ces modes de consommation durables. Et puis, comme je l'ai expliqué, il y a aussi la campagne « C'est dans la Boîte » avec la Ressourcerie et Y-Repair Café.

En résumé, c'est vrai que c'est normal de se poser des questions. C'est une phase test. Nous aussi, nous regardons, nous évaluons les effets positifs, mais aussi les effets pervers que pourraient susciter cette nouvelle collecte. Mais évidemment, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. En attendant, le plastique existe et il faudrait trouver cette solution. On va essayer encore jusqu'à la fin de l'année. On reviendra avec un bilan complet de cette mise en place temporaire.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je remercie ma préopinante pour cette interpellation qui est vraiment intéressante parce que c'est vraiment un sujet qui suscite l'interrogation de beaucoup de monde, à savoir est-ce que c'est vraiment rentable ? Je suis content de savoir qu'on aura peut-être à terme un bilan qui sera fait parce que j'étais quand même inquiet en voyant que finalement on a des véhicules qui vont chercher très peu de sacs LEO et quand je vois les chiffres, ce que je me dis c'est que si la cible c'est au moins 15'000 tonnes, ça va quand même être compliqué parce qu'il faudrait vraiment qu'on fasse ce qui n'est dans un sens pas souhaitable, c'est-à-dire consommer plus de plastique.

Alors, j'espère que le bilan sera fait assez sérieusement après, parce que quand il y a des subventions ou d'autres choses, il y a souvent des fois des politiques soi-disant écologiques qui amènent des fois à des choses qui sont un peu aberrantes du point de vue écologique. Sachant qu'on retire quand même du plastique des poubelles et aujourd'hui le plastique qui va dans les poubelles, il est incinéré et on produit de l'énergie avec et c'est quand même quelque chose qui produit relativement et qui aide nos poubelles à brûler de manière assez efficace et si on en retire tout le plastique c'est pas forcément souhaitable et on a déjà vu par le passé que le plastique ou les papiers finissaient par être remis ensuite pour aider à brûler les déchets ce qui montre que le tri a aussi parfois ses limites. Merci et on suivra ça de près.

Mme la Conseillère Juliana LEON GIRALDO :

Je tenais simplement à remercier la Municipalité et Mme la Municipale TUOSTO pour ses réponses exhaustives et rassurantes et je me réjouis du coup de prendre connaissance du rapport du bilan financier et environnemental de l'opération de phase test et si celle-ci est concluante pourquoi pas que la Commune poursuive dans ce sens. Merci.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

16.2

Une question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (À quand la réalisation de la voie de mobilité douce Gare CFF - Clendy ?)

En date du 7 avril 2022, notre Conseil acceptait à l'unanimité un crédit d'ouvrage de CHF 950'000.- pour l'aménagement d'une voie à mobilité douce pour piétons et cyclistes sur le tracé de l'ancienne voie de raccordement de Clendy. Tout semblait prêt pour réaliser ces travaux qui ne présentaient pas de difficultés techniques. Sur le plan foncier, tous les voyants étaient au vert. Je me permets de citer ici le paragraphe qui traitait de ce volet en précisant que lors de cette même séance, notre

Conseil avait levé les deux oppositions restantes. Je cite donc : « Désireux de voir un site à l'abandon être revitalisé et ouvert au public, les propriétaires des biens-fonds situés au sud de la VR (donc il faut lire voie de raccordement) se sont tous prononcés en faveur de la réalisation du projet. De plus, ils ont accepté de mettre à disposition gratuitement les surfaces nécessaires de leurs terrains. En contrepartie, la Ville s'est engagée à prendre en charge, dans son intégralité, les frais relatifs à l'aménagement d'un itinéraire de mobilité douce en lieu et place de la VR. Une convention du 3 décembre 2014 a entériné l'abandon de la VR par la société d'exploitation ». Donc, il faut lire les CFF.

À la suite de ce préavis fort bien documenté, le planning de réalisation prévoyait le démarrage des travaux pour février 2023. Or, à ce jour, nous devons hélas constater que les travaux n'ont pas encore commencé. Plus de deux ans de retard et durant ce même laps de temps, la société propriétaire de la parcelle Clendy-Dessous a démarré et a pratiquement achevé la construction de neuf immeubles destinés à la location.

Rien à voir, me direz-vous, et pourtant, toujours dans ce même préavis, la Municipalité insistait sur la nécessité de prévoir une connexion de mobilité douce entre ce nouveau quartier et la voie de mobilité douce Clendy-Gare CFF. Je vous cite pour mémoire ce passage important concerné du même préavis : « Nous avons une opportunité, c'est la Municipalité qui parle, nous avons une opportunité de connexion directe avec le quartier Clendy-Dessous, situé à l'est des voies. Un passage inférieur sous les voies CFF est à l'étude. Son cofinancement à hauteur d'un million par les propriétaires concernés, prévue par convention, est garanti par une charge foncière. Sa réalisation au cours des prochaines années demeure essentielle afin d'assurer les transversalités sans report ponctuel des flux de mobilité douce sur l'espace routier ».

Lors d'une séance d'information relative à l'aménagement routier et pédestre de ce nouveau quartier, Mme la Municipale TANNER a reconnu que le percement d'un passage de mobilité douce sous les voies CFF serait reporté au-delà des années 30 dans le cadre d'une hypothétique Xème version du plan d'agglomération.

Nous pouvons dès lors déplorer le fait que le débouché de ce nouveau quartier sur la rue de Clendy n'ait pas été étudié. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas les lieux, il convient de signaler qu'il n'y a pas de trottoir pour passer sous le pont CFF côté Jura afin de se rendre direction centre-ville et gare.

Partant du principe généralement admis que le chemin le plus court entre deux points est la ligne droite, il y a fort à parier que beaucoup de piétons, adultes et enfants prendront le risque de marcher sur 20 mètres le long de cette rue à fort trafic, dépourvue de trottoirs, plutôt que traverser deux fois cette artère en utilisant les passages piétons.

170 nouveaux logements, donc approximativement 350 locataires (350 personnes adultes et enfants), vont être prochainement mis en location. Il y a donc urgence à trouver une solution afin de sécuriser ce cheminement piétonnier. Suite à ces considérations, je pose cinq questions à la Municipalité.

1. Comment expliquez-vous un tel retard dans votre planning de réalisation des travaux de la voie de mobilité douce ?
2. Quelles solutions avez-vous étudiées pour un débouché sécurisé de Clendy-Dessous sur la rue de Clendy ?
3. Sachant que le percement d'un passage de mobilité douce sous voie CFF ne sera peut-être jamais réalisé, avez-vous entrepris des négociations avec le promoteur de la tour Invictus ?
4. La charge foncière de CHF 1'000'000.- est inscrite, mais elle a une date de prescription. Notre Commune va-t-elle abandonner ses prétentions et ainsi faire un cadeau à un promoteur privé ?
5. Envisagez-vous au contraire de prolonger la validité de cette charge foncière ? Dans l'affirmative, est-ce pour financer une solution alternative permettant le raccordement du quartier Clendy-

Dessous à la VMD, à la voie de mobilité douce ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci M. le Conseiller pour vos questions. Bon nombre de vos questions touchent à de multiples aspects et nous prévoyons de vous répondre de manière circonstanciée lors du prochain Conseil, donc seulement dans deux semaines. Merci déjà de votre attente et de votre attention.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

16.3

Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Comment la Municipalité compte-elle tenir compte du vote de la population d'Yverdon ?)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. RAMCHURN vous avez la parole.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Le 18 mai 2025, jour historique, les Yverdonnoises et Yverdonnois ont tranché sans ambiguïté. Oui à l'initiative populaire CAPPa pour un parking souterrain de 1'000 places à 55,27% et non au contre-projet Municipal à plus de 60%. Ce double résultat constitue bien plus qu'un choix ponctuel, il marque un tournant politique clair et un désaveu net de la stratégie actuelle en matière d'urbanisme, de mobilité et de planification climatique.

Il est désormais indispensable que la Municipalité en tire toutes les conséquences qui impliquent un retrait du PDCom dont les orientations sont en contradiction flagrante avec la volonté populaire. Je parle du PDCom 2040 donc, le projet de PDCom. La refonte complète du plan climat yverdonnois, cette fois sur des bases plus démocratiques et en tenant compte de la volonté exprimée par la population et donc les objectifs comme la réduction de 80% de la voiture dans la Ville ne sont pas du tout en cohérence avec ce qu'ont demandé les Yverdonnois, qui veulent être ouverts à leur campagne.

Et puis la révision des futurs plans d'agglomération comme le PA5, mais aussi du PA4, pour intégrer des exigences du vote, accessibilité, stationnement, équilibre entre les modes de transport. Et puis la fin de cette stratégie qui revient à délocaliser les places de parcs à Montagny, ce qui fait le bonheur de la commune de Montagny, je pense, et de ses commerces, au détriment des nôtres. Cette stratégie qui est dans le PA4, qu'il faudra revoir, rééquilibrer les choses afin qu'il n'y ait pas finalement un plan d'agglomération qui soit aussi défavorable à Yverdon et favorable à Montagny, enfin bravo à eux.

Enfin, la remise à plat de peut-être certaines études de mobilité en veillant à confier des mandats à des bureaux peut-être plus neutres, plus connus pour plus de neutralité que ceux qui ont été choisis. Certains bureaux de mobilité sont bien connus, on les choisit quand on veut supprimer des places de parc. Certains bureaux de mobilité ont des orientations idéologiques bien tranchées pour ça. Et puis après ça finit par nuire à la crédibilité, à la neutralité des analyses.

Donc j'interpelle la Municipalité pour obtenir des réponses aux questions suivantes.

1. Est-ce que la Municipalité va-t-elle confirmer un retrait du PDCom 2040 à la lumière du résultat du 18 mai ? A défaut, quelles modifications précises prévoit-elle y apporter ? Dans quel délai ?

2. Le plan climat yverdonnois sera-t-il entièrement refait avec un processus d'élaboration plus démocratique, transparent, ouvert à toutes les sensibilités politiques et citoyennes ? Par exemple, ça peut être aussi un travail de commission du Conseil communal plutôt que ces démarches participatives où finalement on n'a pas une représentation politique qui est très claire puisque ce sont surtout les gens qui sont très mobilisés et qui ont très peur du réchauffement climatique qui y participent et donc ça biaise un peu le résultat.

3. Les plans d'agglomération PA4 et PA5 seront-ils réorientés pour refléter la volonté exprimée par les électeurs en matière de stationnement, d'équilibre modal, de souveraineté communale et puis aussi d'intégration dans notre région, puisqu'Yverdon est définitivement une Ville à la campagne et donc elle doit se comporter en tant que telle et être capable d'attirer les habitants de la campagne. Et dans quelle mesure est-ce qu'on peut aller remodifier ce PA4 ?

4. Est-ce que la Municipalité va-t-elle rompre les accords secrets conclus avec l'ATE et à la lumière de ce vote qui finalement il n'y a plus vraiment de sens de donner, enfin il n'y en avait déjà pas avant, de donner à l'ATE une sorte de droit de regard contre démocratique dans les affaires de mobilité de notre Ville ?

Je vous remercie de faire un peu de silence. Je remercie la Présidente de faire la police de la salle.

5. La Municipalité va-t-elle cesser de bloquer l'exploitation des étages supérieurs du parking silo d'Y-Parc au vu de ce vote ? Finalement, on a un parking qui est construit en parking silo et dont plusieurs étages sont vides parce que l'exploitation semble être interdite.

6. Et puis, enfin, la Municipalité envisage-t-elle une rupture avec certains bureaux d'études idéologiquement engagés où le lancement d'appels d'offres doit peut-être être plus nuancé, plus équilibré, plus transparent quand il s'agit d'études en mobilité pour des futurs mandats ?

7. Et puis, pour terminer, quand est-ce qu'on aura un vrai plan de mobilité à l'échelle de la Ville et des circulations complets comme il est finalement attendu et demandé quand même depuis pas mal d'années, ce qui pourrait aider à comprendre la cohérence de certaines des mesures, notamment quand on ferme ou on met en sens unique certaines rues et qu'on crée des bouchons ailleurs, on ne sait pas si c'est fait exprès ou si c'est un plan plus global ?

8. Voilà et puis dernier point bonus, est-ce que la Municipalité pense aux bénéfices sachant que le succès de sa zone de rencontre à 20 km/h juste ici à côté vers la Maison d'Ailleurs, appliquer la même recette à succès dans le goulet des Casernes afin de désenclaver les quartiers populaires des Moulins et leur permettre de nouveau d'accéder à notre centre-ville sans polluer en faisant des détours énormes ? Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Évidemment, vous n'avez pas jugé utile de nantir la Municipalité des multiples questions auxquelles vous semblez d'ailleurs déjà avoir apporté toutes les réponses. Donc, nous allons évidemment attendre la rédaction du procès-verbal de cette séance pour pouvoir avoir le texte de vos questions auxquelles nous ne manquerons pas, quelque part pendant l'automne, d'apporter toutes les réponses que vous semblez souhaiter.

Pour le reste, je dirais que la Municipalité doit évidemment appliquer l'initiative rédigée en termes généraux, ce qu'elle fera évidemment en collaboration avec le comité d'initiative, exactement ce qu'elle a dit dès la journée du 18 mai dernier. Pour le reste, comme je l'ai dit, nous attendons d'avoir le texte de ces questions, de réussir à trouver où sont les questions et où sont les réponses dans les textes de ces questions, pour y apporter les réponses que la Municipalité jugera bon d'y apporter à ce moment-là. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, je remercie M. le Syndic pour ses réponses. Je m'excuse si effectivement peut-être que certaines des questions ne sont pas arrivées à temps, mais vous les aurez par écrit avant demain,

donc vous pouvez tout à fait y répondre à la prochaine séance du Conseil, selon ce que prédit le règlement.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

16.4

Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Le sport à Yverdon)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. RAMCHURN vous avez la parole.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'ai pris connaissance avec inquiétude d'une communication récente diffusée par des responsables du football junior à Yverdon. Je vous la lis : « Bonjour à tous, nous tenions à vous informer d'un changement temporaire au sein de nos structures. En raison du manque d'infrastructures disponibles, nous sommes contraints de réduire le nombre d'équipes Junior D et E pour la saison prochaine. Les dates des tests pour les futures équipes E et D vous seront communiquées, à savoir que nous ne pourrions inscrire que deux équipes de Junior E et deux équipes de Junior D. Chaque enfant sera orienté vers des clubs partenaires s'il n'est pas retenu pour des futurs tests ».

Dans les grandes lignes, en fait, ce qui se passe, c'est que c'est potentiellement 80 enfants qui vont se retrouver sans équipe prochainement, par manque d'infrastructures, qui vont être orientés vers d'autres clubs, mais de ce que je sais, les autres clubs ont un peu les mêmes problèmes, c'est-à-dire une pénurie d'infrastructures, c'est-à-dire de terrain. Donc, si faute d'infrastructure suffisante, on doit réduire des équipes de football et puis des équipes féminines aussi. C'est un constat alarmant qui pose une série de questions...

Est-ce que vous pourriez-vous taire ? Merci. Vous pourriez faire la police de la salle, s'il vous plaît ? Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller, s'il vous plaît, restez concentré sur votre question.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, mais c'est à vous de faire la police de la salle quand les gens font plein de bruit à côté.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors, Monsieur, il y a nettement moins de bruit qu'il y a encore quelques minutes en arrière, donc je vous prie de mesurer vos propos et continuer.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Très bien. Ce constat alarmant pose une série de questions de fond sur la politique sportive de notre Ville, sur les priorités de la Municipalité. Alors que la population yverdonnoise ne cesse de croître, les besoins en infrastructures sportives, en particulier pour la jeunesse, sont de plus en plus criants.

Dès lors, j'interpelle la Municipalité pour obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Quelles sont les raisons concrètes de cette pénurie d'infrastructures ? Est-ce un problème de terrain, de planification, de priorisation politique ou d'entretien ? Ou alors est-ce que certains sports

ont maintenant beaucoup plus de succès qu'avant ? Est-ce que vous avez des réponses à ça ?

2. Combien d'enfants yverdonnois sont actuellement sur liste d'attente ou risquent de ne pas pouvoir jouer dans un club local ? Est-ce que vous avez des chiffres précis à ce sujet-là ? Je dis pour le football mais peut-être d'autres sports aussi, il ne faut pas oublier les autres sports.

3. Quelle mesure la Municipalité prévoit-elle à court terme pour garantir que tous les enfants désireux de pratiquer un sport d'équipe dans leur Ville puissent le faire ?

4. Le plan directeur des sports est-il encore à jour et adapté à l'évolution démographique et aux besoins identifiés des clubs ?

5. Est-ce que des solutions transitoires sont envisageables, les terrains provisoires, alors « partage intelligent des surfaces », je sais qu'on fait ça déjà beaucoup, beaucoup, beaucoup, et je pense qu'on est peut-être au maximum, je pense, non ? Ok, alors peut-être qu'on peut le faire encore, sont-elles envisageables dès la rentrée 2025 ?

6. Serait-il envisageable pour l'année suivante d'aménager provisoirement en terrain de sport la parcelle 140 qui est pour l'heure affectée en zone sport, le temps de trouver d'autres solutions, sachant qu'on ne va pas construire les halles de bus tout de suite et peut-être que ça peut être une solution temporaire ?

7. Le terrain de sport des Vuagères qui est très utilisé, c'est sur un terrain pollué qui est classé en zone rouge par le Canton et qui nécessite un assainissement obligatoire. On parle de chlorure de vinyle qui contaminerait des cours d'eau selon ce que j'ai trouvé sur internet, mais la plupart des rapports ne sont pas publics. Donc, combien de temps la Municipalité prévoit-elle d'exploiter ce terrain ? Est-ce que c'est imaginable de rendre publiques d'ailleurs les données sur les véritables contaminations de ces terrains ? Et puis, quand ont été faites les analyses, la surveillance et jusqu'à quelle époque ça a été fait ? Voilà.

8. Est-ce que le plan directeur des sports, finalement, est toujours d'actualité ? On doit le mettre à jour. En fait, non, mais je crois que ça fait doublon que ce que j'ai dit juste avant. Oui, c'est vrai.

Alors, à l'heure où le sport est unanimement reconnu pour ses bienfaits, éducatifs, sociaux, sanitaires, il est essentiel que notre Ville n'abandonne pas sa jeunesse, et je sais qu'on ne le fait pas, mais faute de planification ou de manque d'infrastructures, il faut être assez clair. Si on a besoin de plus de moyens, est-ce que le Service des sports a besoin de plus de moyens ? Est-ce qu'on a besoin de plus de terrains ? Comment est-ce qu'on peut faire pour être sûr ? Yverdon a souvent une politique dans le sport plutôt ambitieuse et j'espère que ça continue. Mais comment aussi faire pour rassurer potentiellement les jeunes et les équipes qui risquent de se retrouver sur le carreau ou peut-être de devoir changer de sport, je ne sais pas.

Je vous remercie par avance pour vos réponses précises et puis je m'excuse de ne pas vous les avoir communiquées d'avance, mais vous les aurez aussi tout à l'heure. Merci.

M. le Municipal François ARMADA :

Écoutez, je vais me profiler comme mon préopinant, à savoir que je vous répondrai lors d'une prochaine séance au vu du nombre de questions et des informations qu'il est nécessaire de rassembler pour vous apporter des réponses précises et complètes. Par contre, je peux déjà vous annoncer qu'effectivement, nous avons une politique du sport volontariste et nous allons de l'avant. Nous sommes conscients de certains aménagements et de certaines choses qu'il est nécessaire de faire. Ça suit aussi l'évolution de la Ville, vous l'avez évoqué, donc on va s'adapter et on travaillera dans ce sens-là. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci M. le Municipal. M. le Conseiller Olivier JAQUIER, vous avez demandé la parole. Je précise

juste que la discussion n'est pas ouverte.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

C'est une interpellation.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Mais il n'y a pas de réponse de la Municipalité.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

C'était pour avoir des réponses écrites.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

D'accord. Merci M. le Conseiller.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

16.5

Une question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Gaza. Sortons de la sidération. Agissons.)

Au regard de ce qui se passe d'insupportable, effroyable, abominable et épouvantable dans cette infime portion de notre planète qu'est Gaza, j'avais, il y a 15 jours, préparé une question pour vous supplier et vous implorer de bien vouloir rejoindre le grand mouvement des villes suisses et demander un cessez-le-feu immédiat, l'ouverture à l'aide humanitaire, le retour des otages et le rétablissement des droits humains en Palestine.

Je viens d'apprendre par le biais de votre infolettre de ce jour que vous aviez anticipé ma question. Je vous suis infiniment reconnaissante d'avoir réagi si rapidement et c'est bien au nom du groupe PS et POP que je vous remercie du fond du cœur. C'est une goutte d'eau, bien sûr, mais c'est de gouttes d'eau qu'est constitué l'océan, et que chacun ici et partout sur cette terre y ajoute encore sa goutte d'eau afin que cette pluie infinie vienne enfin laver tant de larmes. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci Mme la Conseillère. La Municipalité a-t-elle une réponse à donner ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Il me semble que l'intervention de Mme la Conseillère FISCHER est une déclaration, ce n'est pas une question et donc nous n'avons pas de réponse à y apporter. Je vous remercie de votre attention.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

16.6

Une question de Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET (Devoir d'humanité)

Ma question sera finalement également une déclaration. Au nom des Vert·e·s et solidaires, je tiens également à remercier la Municipalité pour sa réponse à l'appel lancé par la ville de Lausanne, dont les revendications ont été citées par ma collègue Mme FISCHER. J'avais prévu une interpellation demandant justement ce ralliement et je suis soulagée qu'il ait été entrepris.

Cependant, un sentiment de malaise me reste et je ne me voyais donc pas supprimer totalement ma prise de parole. En effet, nous avons voté une résolution proposée par M. MING qui demandait

que la Commune appelle à un cessez-le-feu il y a plus d'une année lorsque la situation était déjà d'une urgence extrême. Pourquoi la Ville a-t-elle attendu si longtemps pour réagir et finalement suivre un appel préexistant, maintenant qu'enfin l'opinion publique sort de son désespérément long silence ? C'est tellement, tellement tard.

Devant le droit international en miettes et Gaza en cendres, devant les familles brisées, la mobilisation la plus large possible est nécessaire, même si à l'échelle de la Commune cela semble dérisoire et pour certains pas le bon endroit. Nous nous devons au moins de faire ce qui est possible à notre échelle. Alors faisons pression comme nous le pouvons, gardons nos yeux sur les actions concrètes qui tentent notamment de lever le blocus humanitaire et de stopper ce génocide, comme la Global March to Gaza et la Flottille de la liberté. Merci.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

16.7

Une interpellation de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (Pour la décriminalisation du sans-abrisme)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Mme la Conseillère CHEVALLEY, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, Mme CHEVALLEY vous avez la parole.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Ce sera finalement une simple question, puisque je n'envisage pas de déposer de résolution. Dans le Canton de Vaud, plusieurs réglementations communales encadrent la pratique du camping sauvage afin de préserver les espaces naturels et protéger l'environnement, tel que le fixe l'article 53 du règlement de police d'Yverdon-les-Bains. Ces réglementations ont pour objectif initial de sauvegarder l'environnement et la nature. Toutefois, au lieu de s'appliquer uniquement dans ce cadre, elles sont régulièrement détournées pour sanctionner des personnes sans-abri dormant en Ville, sur un banc ou sous un porche. Ce n'est plus la protection de la nature qui est en jeu, mais bien la criminalisation des plus précaires.

Au lieu de mettre en place des politiques publiques de prévention et de lutte contre le sans-abrisme, cette approche individualise le problème. Ce n'est plus la pauvreté qui est combattue, mais les personnes qui la subissent. De nombreuses personnes sans-abri dans différentes communes ont ainsi affirmé avoir reçu une amende pour avoir dormi dehors, un constat que les professionnels du domaine confirment.

Cette situation est inacceptable. Dormir dans l'espace public n'est pas un choix personnel, mais une contrainte imposée par l'absence d'alternatives. Infliger des amendes à des personnes déjà en situation de grande précarité ne fait qu'aggraver leur vulnérabilité. Pire encore, ces sanctions peuvent mener à des mesures d'incarcération en cas d'amende impayée, exposant ainsi des personnes sans logement à des peines de prison.

Cette criminalisation ne contribue en rien à la réduction du sans-abrisme. Au contraire, elle l'accentue en fragilisant encore davantage les personnes concernées. Une incarcération peut avoir des conséquences lourdes sur leur quotidien, notamment en limitant l'accès à l'emploi ou en aggravant la stigmatisation.

Ces pratiques représentent un coût important pour l'État sans aucun bénéfice réel pour la société. En plus de la criminalisation des personnes qui n'ont pas de chez-soi, qui se voient contraintes de dormir dehors faute de places disponibles dans les structures d'hébergement d'urgence, l'installation de mobiliers urbains conçus pour empêcher ou dissuader les personnes qui

dormiraient dans l'espace public, en le rendant inconfortable, constitue également une atteinte à leurs droits fondamentaux. Notamment, les nouveaux bancs installés vers la passerelle des Cigarières ou ceux sur la place des Droits de l'Homme ont des accoudoirs. Bien que l'on comprenne et salue leur utilité pour aider les personnes à mobilité réduite à s'asseoir, les accoudoirs pourraient par exemple être relevables.

Au vu des éléments présentés, je souhaite poser les questions suivantes :

1. Comment la police du Nord-vaudois intervient-elle lorsqu'une personne dort dans l'espace public, que ce soit sur un banc, sous un porche ou tout autre lieu public ?
2. La police du Nord-vaudois inflige-t-elle des amendes aux personnes qui dorment dehors ?
3. Et lors de l'installation de nouveaux équipements urbains, comme des bancs, est-ce qu'une attention est portée à ce que ces aménagements ne soient pas conçus de manière à empêcher les personnes qui n'ont pas de chez soi d'y dormir ?

Merci par avance.

M. le Municipal Julien WICKI :

Votre question, Mme la Conseillère, concerne une problématique importante qui est le sans-abrisme, et les réponses que la Ville peut y apporter. Elle y apporte d'ailleurs plusieurs de différentes natures. Vous posez des questions qui sont à l'intersection à la fois sur les enjeux de sécurité publique, d'urbanisme, mais c'est aussi peut-être l'occasion pour la Ville de dire ce qu'elle fait en matière sociale dans la lutte contre le sans-abrisme. Et on vous propose, pour coordonner cette réponse, de vous répondre lors du prochain Conseil. Je vous remercie.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

16.8

Une question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Situation Bureau AggloY)

Il semble que le bureau AggloY connaisse actuellement des fluctuations de personnel, notamment à sa direction. Il serait utile que la Municipalité informe le Conseil de manière transparente sur la situation réelle et les éventuelles difficultés rencontrées par ce bureau. C'était également l'occasion de dresser un bilan de son activité. Étant donné la complexité du sujet et des soucis d'exhaustivité, je propose que la Municipalité réponde par écrit aux questions suivantes :

1. Quelle est la situation actuelle en matière de ressources humaines au sein du bureau AggloY ?
2. Le bureau est-il aujourd'hui en mesure de remplir ses missions ?
3. Au niveau du bilan, combien de projets ont été réalisés grâce à l'appui du bureau AggloY au cours des dix dernières années ? J'entends par là les projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans son soutien.
4. Quelle subvention peut être obtenue par le bureau au cours de cette même période ?
5. Quel a été le coût total du fonctionnement du bureau, interne et externe, sur les dix dernières années ?
6. Et quelle part de ces coûts a été prise en charge par la Ville d'Yverdon-les-Bains ?

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

J'ai les réponses à vos questions, donc si vous voulez, je vous réponds directement plutôt que

d'attendre la semaine suivante. Il faut juste savoir que le bureau d'agglomération, la gouvernance n'est pas décidée uniquement par la Municipalité d'Yverdon, mais par les huit communes de l'agglomération sous la direction d'une COMIN donc avec tous les Municipaux ou Syndic de l'Agglo puis ensuite validée formellement par le COPIL qui est composé en plus de deux Conseillères d'État vaudoises.

Par rapport à votre première question, sur la situation actuelle en matière de ressources humaines, le bureau d'agglomération est actuellement composé d'une cheffe de projet, d'une responsable administrative, toutes deux à 80%. Elles assurent aujourd'hui conjointement la responsabilité de la structure du bureau d'Agglo pour une période provisoire. Elle n'est pas encore définie, mais cette organisation a été mise en place suite au départ de l'ancien responsable du bureau d'agglomération.

Est-ce qu'il est en mesure de remplir ses missions ? Alors oui, nous pouvons vous confirmer que le bureau est en mesure de remplir toutes ses missions. Si une charge de travail trop importante devrait apparaître, dans ce cas-là, le bureau pourra tout à fait se donner la possibilité de faire une demande auprès de la COMIN pour compléter l'équipe, notamment avec un auxiliaire, un stagiaire, comme ça a déjà été le cas et les ETP sont possibles.

Vous posez la question du nombre de projets réalisés grâce à l'appui du bureau au cours des dix dernières années et donc des projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans le bureau d'Agglo. En termes de projets infrastructurels, l'agglomération a contribué à la signature de 13 conventions de subventionnement, dont 4 intercommunales, 3 devraient être signées en 2025 et 15 d'ici 2028. Elle a financé 15 études supracommunales, donc c'est souvent des études d'avant-projet, des mandats d'élaboration du projet d'agglomération, des études stratégiques, on ne va jamais au-delà non plus. Tous les projets de réalisation ou avant-projets précis sont faits par les Communes.

Voici une liste des principales mesures du projet d'agglomération mises en œuvre par les communes. Il y a environ 2'356 places de stationnement vélo, 11,5 km de voies de mobilité douce, 3 passerelles, 8'650 m² de réaménagement de rue, 4 haltes réaménagées, une station de recharge de bus et un canal renaturé. Évidemment, toutes ces réalisations ont pu naître grâce au travail des services communaux.

De manière générale, l'agglomération assure la bonne collaboration entre les huit communes de l'agglomération ainsi que la mise en œuvre des quatre projets d'agglomération et du plan directeur cantonal, donc développement vers l'intérieur, lutte contre l'étalement urbain, la gestion des zones d'activité, etc.

Les projets subventionnés contribuent à l'amélioration du trafic de l'ensemble de l'agglomération, Et puis, s'ils sont portés par les communes, leur effet se déploie au-delà de leur territoire. Cela justifie du coup qu'il y ait une stratégie de développement à l'échelle de l'agglomération, voire même de la région où il y a des coordinations avec l'Association pour le développement du Nord vaudois.

Le bureau est également impliqué dans le suivi de certaines études communales, régionales et cantonales comme ça a été le cas avec l'étude P+R pilotée par le Canton, mais où l'agglomération était référente pour toutes les communes de l'agglomération pour identifier le nombre de parkings P+R pour la Ville d'Yverdon-les-Bains notamment.

Vous posez la question des subventions qui ont pu être obtenues grâce au bureau d'agglomération au cours de cette même période. Depuis 2015, l'agglomération a contribué à la perception de CHF 3'780'000.- de subventions fédérales et de CHF 970'000.- de contributions cantonales. De CHF 750'000.- ont fait l'objet aussi de conventions signées en attente de perception. Donc ça c'est en cours.

Vous posez la question du coût total de fonctionnement du bureau sur les dix dernières années. Là on peut afficher un graphique que j'ai transmis au bureau du Conseil communal. Je ne sais pas si vous le voyez.

Année	Charges	Subvention cantonale	Participation des communes	Solde (part Yverdon)
2014	294'269.00 CHF	133'000.00 CHF	22'643.70 CHF	138'625.30 CHF
2015	385'543.00 CHF	130'000.00 CHF	33'773.05 CHF	221'769.95 CHF
2016	337'723.00 CHF	130'000.00 CHF	28'018.00 CHF	179'705.00 CHF
2017	391'400.00 CHF	104'000.00 CHF	50'671.00 CHF	236'729.00 CHF
2018	439'403.00 CHF	128'708.00 CHF	61'210.00 CHF	249'485.00 CHF
2019	400'013.00 CHF	128'385.00 CHF	52'346.00 CHF	219'282.00 CHF
2020	453'397.00 CHF	128'385.00 CHF	63'075.00 CHF	261'937.00 CHF
2021	608'156.00 CHF	128'385.00 CHF	79'947.00 CHF	399'824.00 CHF
2022	506'981.00 CHF	128'385.00 CHF	77'898.00 CHF	300'698.00 CHF
2023	516'953.00 CHF	128'385.00 CHF	76'829.00 CHF	311'739.00 CHF
2024	545'790.00 CHF	128'385.00 CHF	75'449.00 CHF	341'956.00 CHF
TOTAL	4'879'628.00 CHF	1'396'018.00 CHF	621'859.75 CHF	2'861'750.25 CHF

Vous avez ici un tableau récapitulatif des coûts de fonctionnement du bureau d'agglomération depuis les années 2014 à 2024. Ça tient en compte la subvention cantonale et la participation des communes. La répartition des coûts par commune se base sur le nombre d'habitants pondéré jusqu'en 2016 et puis en plus plein dès 2016. Vous avez le solde de la part d'Yverdon tout à droite.

Le coût des études, depuis 2015, on a trois crédits d'études qui ont été validés pour permettre la mise en œuvre du projet d'agglomération AggloY. Le 6 août 2014, le préavis 14.00PR demande de crédit cadre sur deux ans de CHF 725'000.- pour participer au financement des études liées à la mise en œuvre du projet d'agglomération ainsi qu'au financement de nouvelles études thématiques. Le détail et la clé de répartition des coûts sont présentés dans le préavis que je vous ai cité. Le 26.07.2019, le préavis 19.19PR demande de crédit cadre sur deux ans de CHF 726'500.- pour participer au financement des études nécessaires à la mise en conformité du projet d'agglomération au nouveau cadre légal en matière d'aménagement du territoire. Là aussi, tout est décrit dans le préavis. Et le 6 mai 2021, le préavis 21.17PR, c'est une demande de crédit de CHF 500'000.- pour l'élaboration d'un projet d'agglomération de 4^{ème} génération, le plus récent donc, où tout le détail est inscrit évidemment dans ce préavis.

Et puis pour la part des coûts qui est prise en charge par la Ville d'Yverdon, vous avez sur le graphique par année la part à charge pour la Ville d'Yverdon-les-Bains. On voit qu'il y a une légère augmentation. La plus grande augmentation était plutôt en 2021. Et puis là, on suit une augmentation constante, ce qui est assez conforme aux autres agglomérations du Canton. Voilà, j'espère avoir répondu à toutes vos questions et je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Oui, juste pour remercier. Je suis impressionné par la quantité de données qui ont pu être fournies en peu de temps. Une journée, je crois que j'ai fourni la question hier. Donc merci et bravo.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Clôture

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est toujours ouverte au point 16 de notre ordre du jour.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je reviens à ce que je disais avant, puisque c'est une interpellation sans réponse à la Municipalité. Alors, je pose la question directement à la Municipalité, vu que le prochain Conseil est un Conseil très chargé - on doit reprendre un préavis qui a été reporté..., on a les comptes, on a le rapport de gestion, on a la première série de crédits complémentaires au budget 2025. Je pose la question à la Municipalité, si elle peut répondre aux nombreuses interpellations qui ont été déposées

aujourd'hui par écrit, ce qui fera gagner du temps à tout le monde et surtout, à la fin, il y a l'apéro. Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

C'est certainement une option qui sera sur la table de la Municipalité de la manière dont elle compte répondre aux très nombreuses questions qu'on lui a posées inopinément ce soir. Et c'est une option que nous considérerons avec le plus grand sérieux. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Rayan AMMON :

Je souhaitais juste prendre la parole concernant un événement qui est survenu un peu plus tôt dans la soirée, plus précisément à propos des potentielles erreurs dans la gestion du Conseil. Je voudrais juste rappeler qu'il ne sert à rien de s'emporter contre la Présidente ou le Président et ne pas lui laisser le temps de remédier à la situation, parce qu'en fait, ça ne permet pas de pouvoir régler les différentes problématiques qui peuvent survenir parce que l'erreur est humaine. Et puis, je relève également que ce n'est pas la première fois que ça se passe dans ces conditions-là. Et moi, je serais par ailleurs tout à fait curieux de voir la performance des personnes qui font de telles interventions au poste de Président ou de Présidente. Je vous remercie.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Nous avons évoqué ce soir l'aide à Gaza. C'est très bien. Personnellement, j'ai été, comme beaucoup de Suissesses et de Suisses, j'ai été vraiment ému par ce qui s'est passé à Blatten. Je crois qu'on ne peut pas rester indifférents sur la disparition de cette commune. Et, je pose la question, dans le cadre des crédits de compétence municipales, est-ce qu'il a été envisagé ou envisageable qu'on participe à la solidarité intercommunale, comme cela a été le cas à Lausanne, qui, récemment, vous avez vu, a voté un petit crédit de CHF 150'000.- pour soutenir Blatten ? Donc, est-ce que nous pourrions également faire un don, évidemment plus modeste, en comparaison de notre Commune ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité ne s'est pas encore saisie de cette question. Elle le fera dans les meilleurs délais puisque maintenant vous lui suggérez de s'attaquer à cette problématique. Sachez simplement que l'état et la manière dont le budget a été construit signifierait qu'une éventuelle décision positive de la Municipalité passerait à coup sûr par la deuxième série de crédits complémentaires au budget. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je voudrais simplement adresser des remerciements à la Municipalité et à M. François ARMADA. J'avais posé une question concernant le terrain de football de la rue du Cheminet. Une réfection sommaire, mais parfaitement convenable, a été faite et je vous en remercie infiniment.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, j'ai peut-être une idée qui pourrait satisfaire à la proposition de mon confrère M. Gildo DALL'AGLIO, sans poser de problème au niveau du budget, c'est qu'on pourrait peut-être remettre nos jetons du mois de juin, voire de mai et de juin, pour la Ville de Blatten. C'est quelque chose qu'on pourrait peut-être tous faire ici. Ça ne serait pas grand-chose et ça serait un petit geste qu'on peut discuter d'ici la prochaine fois.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi

que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 19 juin 2025 à 20h00.

Il est 23h28, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Anita ROKITOWSKA

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe